



Commission des parcs du Saint-Laurent

RAPPORT ANNUEL

2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DE LA CPSL	3
À propos	3
Vision	3
Mandat	3
Mission	4
Autorisation légale	4
PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE	4
OBJECTIFS	5
CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CPSL 2020-2021	6
ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION EN 2020-2021	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL	3
MESSAGE DE LA DIRECTRICE ET ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	5
FAITS SAILLANTS EN 2020-2021	6
PILIERES STRATÉGIQUES	8
UN FACTEUR DÉTERMINANT EN 2020-2021 : LA PANDÉMIE DE COVID-19	9
ACTIVITÉS DE 2020-2021 PAR UNITÉ OPÉRATIONNELLE	10
Upper Canada Village	10
Lieu historique national du Canada de Fort-Henry	11
Visites guidées du Pénitencier de Kingston	11
Terrains de camping et plages	12
Terrain de golf Upper Canada	13
Marina du parc Chrysler	14
Fonctionnement et entretien	14
Environnement et aménagement des terres	15
Marketing et service à la clientèle	15
Services généraux	16
MESURES ET INDICATEURS DE RENDEMENT	18
Finances	18
Fréquentation	18
Clientèle	20
Ressources humaines et santé et sécurité	20
État des actifs	25
RENDEMENT FINANCIER	26
Investissement de capitaux	27
Réserve interne assujettie à des restrictions	28
Responsabilité de la direction pour la production de rapports annuels	30

VUE D'ENSEMBLE DE LA CPSL

À propos

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), un organisme du gouvernement de l'Ontario, exploite des installations culturelles, éducatives et récréatives le long du corridor patrimonial de l'Est de l'Ontario, qui s'étend de Kingston à la frontière du Québec. Ses propriétés comprennent :

- Upper Canada Village
- Lieu historique national du Canada du Fort-Henry (un site du patrimoine mondial de l'UNESCO)
- Visites guidées du Pénitencier de Kingston
- Écoparc d'aventure Skywood
- Marina du parc Chrysler
- Terrain de golf Upper Canada
- Sanctuaire des oiseaux migrateurs Upper Canada
- 14 terrains de camping et aires de pique-nique de jour, dont le chemin du Long-Sault et la promenade des Mille-Îles

Les activités qui s'y déroulent sont soutenues par les services centraux de la CPSL, notamment Entretien et opérations, Environnement et aménagement des terres, Commercialisation et service à la clientèle et Services généraux.

Vision

La CPSL aspire à devenir une partenaire autosuffisante et d'avant-garde dans le secteur du tourisme, qui cherche avant tout à dépasser les attentes de sa clientèle en matière d'expériences naturelles, culturelles, éducatives et récréatives dans le cadre de son couloir patrimonial unique. Elle réalisera cette vision en administrant ses affaires avec un esprit d'entreprise, en jouant un rôle de catalyseur du développement économique, en gérant son environnement de façon responsable et en agissant comme chef de file en matière de tourisme respectueux de l'environnement.

Mandat

Offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs.

La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (MIPSTC) pour renforcer l'industrie touristique de la province. En qualité de principal moteur de l'économie dans l'Est de l'Ontario, elle met tout en œuvre pour concevoir des produits novateurs et améliorer ses programmes existants de façon à attirer une nouvelle clientèle dans la région et à fidéliser celle existante.

Mission

La CPSL a pour mission de favoriser la croissance durable du tourisme, de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario. Elle est une entreprise touristique à but lucratif qui propose des activités récréatives et éducatives centrées sur la clientèle et tirant le meilleur parti possible de ses biens naturels, récréatifs et patrimoniaux.

Autorisation légale

La CPSL, qui est régie par la *Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent*, relève du gouvernement provincial auquel elle est tenue de rendre des comptes par l'entremise du MIPSTC. Les responsabilités en matière de gouvernance du conseil des commissaires sont notamment les suivantes : superviser les activités commerciales de la CPSL en prenant des décisions de principe et en déterminant les orientations stratégiques; établir des règles pour l'aménagement des terres; approuver les priorités budgétaires; intégrer les politiques du gouvernement à celles de la CPSL; veiller à l'utilisation judicieuse des biens publics; représenter la CPSL dans la collectivité.

La CPSL assure la poursuite de ses activités au moyen :

- des droits d'entrée qu'elle demande à ses attractions touristiques et des recettes provenant de ses points de vente au détail et de commerçants intermédiaires (concessionnaires);
- d'une somme allouée par le gouvernement de l'Ontario;
- d'ententes, de dons, de commandites et de recettes provenant de la vente d'annonces publicitaires aux partenaires en vue de soutenir financièrement ses installations et ses programmes.

PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE

La CPSL joue un rôle capital dans l'évolution du tourisme dans l'Est de l'Ontario, d'une part par l'excellence dont elle fait preuve dans la présentation et la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, par sa contribution à l'établissement de programmes régionaux qui répondent aux demandes des marchés de tourisme.

La plus grande force de la CPSL pour les années à venir doit faire fond sur le leadership et la motivation de son personnel ainsi que sur des commissaires, des employés et des collectivités qui travaillent ensemble.

La CPSL est déterminée à répondre aux besoins de ses visiteurs en assurant la prestation de services et en misant sur la courtoisie.

La CPSL est résolue à communiquer efficacement avec les visiteurs, les employés, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et le personnel du MIPSTC.

La CPSL croit que l'élaboration et la mise en œuvre d'une image d'entreprise unique renforceront la sensibilisation du public à son endroit en tant qu'organisme unifié offrant des programmes et installations distincts, et que cette image servira de pierre angulaire de la commercialisation, en plus d'être une source de fierté pour le personnel.

La CPSL est résolue à gérer ses attractions, ses installations et ses services de façon responsable et éthique.

La CPSL s'engage à respecter les principes énoncés dans sa vision organisationnelle. Cette vision orientera sa planification et ses nouvelles initiatives, facilitera l'établissement des priorités pour les programmes existants et préparera le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres intervenants.

OBJECTIFS

Encourager et promouvoir l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario à longueur d'année afin que la population de la région et l'ensemble de la province puissent en tirer des avantages économiques

Acquérir, protéger, créer et entretenir les ressources historiques et récréatives au sein de la sphère de compétence de la CPSL dans l'intérêt de la population de l'Ontario et pour le plaisir des personnes visitant la province

Gérer les lieux historiques, les terrains de camping, les promenades, les aires de loisirs et les autres installations qui renforcent la contribution de la CPSL au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine

Fournir les services et installations de la CPSL à un niveau d'excellence élevé pour le plaisir de ses visiteurs sur les plans récréatif et éducatif

CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT 2020-2021

Président du conseil

Bob Runciman

Brockville

Du 17 janvier 2019 au 16 janvier 2022

Rémunération en 2020-2021 : 2 700 \$

Vice-président du conseil

Bruce Wylie

Brockville

Du 13 novembre 2019 au 12 novembre 2022

Rémunération en 2020-2021 : 2 925 \$

Commissaires

William Code

Gananoque

Du 24 septembre 2020 au 23 septembre 2023

Rémunération en 2020-2021 : 1 350 \$

Pierre Santoni

Mallorytown

Du 7 mars 2018 au 6 mars 2024

Rémunération en 2020-2021 : 0 \$

Debora Daigle

Cornwall

Du 28 juin 2017 au 27 juin 2020

Rémunération en 2020-2021 : 300 \$

Linda Shanks

Kingston

Du 31 août 2017 au 30 août 2020

Rémunération en 2020-2021 : 600 \$

Evonne Delagarde

Iroquois

Du 23 juin 2020 au 22 juin 2023

Rémunération en 2020-2021 : 2 100 \$

Gordon Stencell

Du 25 octobre 2019 au 24 octobre 2022

Kingston

Rémunération en 2020-2021 : 1 500 \$

Tammy Hart

Du 4 avril 2019 au 3 avril 2022

Newington

Rémunération en 2020-2021 : 1 950 \$

Robert Tchegus

Kingston

Du 26 avril 2017 au 25 avril 2020

Rémunération en 2020-2021 : 0 \$

Todd Lalonde

Du 17 octobre 2019 au 8 octobre 2020

Cornwall

Rémunération en 2020-2021 : 300 \$

Guy Tondreau

Cornwall

Du 28 juin 2017 au 27 juin 2023

Rémunération en 2020-2021 : 2 100 \$

Bhagwant Parmar

Brockville

Du 9 juillet 2020 au 8 juillet 2023

Rémunération en 2020-2021 : 1 650 \$

Nigel White

Brockville

Du 14 décembre 2020 au 13 décembre 2023

Rémunération en 2020-2021 : 600 \$

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION EN 2020-2021

Hollee Kew

Directrice et administratrice générale

Mia Robertson

Adjointe administrative de direction et responsable de la liaison ministérielle

Geoff Waycik

Directeur, Sites historiques

Kathryn Lowe

Chef, Lieu historique national du Canada du Fort-Henry

Tracey Ogilby

Chef, Upper Canada Village

Jennifer Tarini

Directrice, Parcs et installations récréatives

Robert Hamilton

Chef, Entretien et opérations

Brent Sommerville

Chef, Opérations régionales des parcs

Tim Robins

Chef, Installations de divertissement et de détente

Greg Faaren

Chef, Environnement et aménagement des terres

Al Adibi

Directeur, Services généraux

Shannon Moulton

Coordonnatrice, Ressources humaines

Krista Doyle

Directrice, Marketing et expérience de la clientèle

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

En cette année marquée par la paralysie de bien des activités à cause de la pandémie de COVID-19, la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) s'est distinguée et n'a pas stagné. Notre équipe a tiré parti de ce temps de crise pour concerter ses efforts afin de redessiner notre offre et mûrir nos initiatives stratégiques. Sachant que plusieurs endroits demeureraient fermés et que la fréquentation serait à la baisse, nous avons pu aller de l'avant avec de nombreux projets d'infrastructure vraiment nécessaires.

Cette année, plusieurs projets ont abouti : nous avons achevé la construction d'un nouveau bâtiment de toilettes au terrain de camping McLaren et amélioré les installations d'eaux usées à Fort Henry; nous avons terminé le travail de conception des installations septiques de la baie de Brown's; nous avons demandé les autorisations environnementales pour la plage de baie de Brown et les sites du Sanctuaire d'oiseaux migrateurs Upper Canada; nous avons remplacé les fondations de nombreux bâtiments historiques à Upper Canada Village, mené des études de faisabilité pour plusieurs projets d'infrastructure des eaux usées et terminé la conception des toilettes.

Le fait qu'une organisation touristique souligne la réalisation de ces projets dans son rapport annuel peut surprendre. Toutefois, la qualité de l'expérience de visite est tributaire du bon état des éléments d'infrastructure, lesquels procurent, outre un abri, confort, commodité et sécurité. Des installations qui ne satisfont pas les besoins de base peuvent gâcher l'expérience de la clientèle en quête de détente, d'évasion ou d'aventures lors d'un congé ou d'un séjour en plein air.

C'est pourquoi nous avons canalisé nos efforts vers le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure pour favoriser notre reprise et préparer l'avenir de la CPSL en diminuant notre dépendance envers le financement public.

Nous avons ensuite consolidé nos relations avec les municipalités se trouvant le long de notre corridor historique – la pandémie les avait amenées à remettre en question leurs services et leurs installations. En dialoguant, nous avons trouvé des possibilités de collaboration qui se traduiront probablement par des projets d'infrastructure.

Enfin, s'il est vrai que la pandémie a compliqué la planification mensuelle l'an dernier, la CPSL a saisi l'occasion ainsi apportée pour imaginer un futur plus lointain en vue de prendre son avenir en main une fois la reprise amorcée.

En 2020, le conseil des commissaires de la CPSL, de concert avec la haute direction, a entrepris un exercice de planification stratégique exhaustif associant toutes les parties, c'est-à-dire le personnel de première ligne, les partenaires municipaux et communautaires et la précieuse clientèle de la CPSL.

Le résultat? Une stratégie fondamentale qui comprend un plan stratégique quinquennal et une feuille de route pour les dix prochaines années. Cette stratégie définit l'orientation et le plan à suivre pour apporter les améliorations opérationnelles et mettre en œuvre de nouvelles initiatives. Les principaux objectifs sont axés sur l'investissement dans notre effectif, l'infrastructure vieillissante de la CPSL, les partenariats communautaires, la gérance de l'environnement et l'optimisation des ressources pour guider l'avenir de notre organisme.

Si la COVID-19 a soulevé de nombreuses difficultés, elle a aussi présenté de nouvelles possibilités qui se concrétiseront à court et à moyen terme. Nous espérons que ce nouveau plan stratégique nous permettra d'exploiter ces occasions à long terme.

J'éprouve une grande satisfaction devant le travail accompli par la Commission au cours de cette année difficile. Le conseil d'administration et le personnel ont fait équipe et obtenu des résultats dont nous sommes fiers, malgré les obstacles qui se sont dressés devant nous. En faisant porter nos efforts sur les initiatives stratégiques, nous nous retrouvons à présent en position de force. Cette stratégie non seulement favorisera la relance de nos activités, mais réaffirmera notre rôle essentiel d'impulsion de l'économie touristique de l'Est de l'Ontario à point nommé.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE ET ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

Dès le début de l'année, nous savions que les restrictions imposées par la COVID-19 et le climat d'incertitude qu'elle engendre étaient du jamais vu. D'inévitables répercussions négatives sur le tourisme étaient à prévoir.

En dépit des enjeux soulevés par la pandémie et des incertitudes qu'elle a suscitées, la CPSL a su faire preuve de résilience et maintenir son optimisme et sa motivation grâce à la force de sa direction et au dévouement de son personnel.

Notre personnel opérationnel a démontré son savoir-faire en réorientant nos offres pour suivre les conseils, les mesures et les restrictions en matière de santé publique, tout en veillant à ce que nos invités puissent profiter des activités saisonnières proposées.

Tous les sites se sont heurtés à d'importants obstacles, dont un taux de fréquentation en deçà du seuil prévu au budget. Heureusement, notre planification et notre modélisation se sont révélées efficaces. Les équipes ont réussi un véritable tour de force en surmontant les contraintes opérationnelles et budgétaires grâce à leur efficacité et à une gestion hors pair des dépenses. Le rendement net est exceptionnel compte tenu des circonstances.

Dans bien des cas, la pandémie a été un catalyseur de changement, d'innovation et de renouveau. Le Fort Henry a lancé une nouvelle formule d'événement : la soirée cinéma. Cette formule s'annonce prometteuse même une fois la pandémie stoppée. Le terrain de golf a connu sa meilleure saison automnale jusqu'à présent. L'émission de chèques-cadeaux dans le but de fidéliser la clientèle en les incitant à revenir la saison suivante s'est avérée une excellente décision. En permettant les réservations en ligne d'un emplacement de camping par la clientèle, nous avons pu augmenter les recettes des réservations de 117 % par rapport à l'année précédente lors de la première semaine de la saison.

En raison de la COVID-19, les terrains de camping de la CPSL ont connu une immense popularité. Comme elle se révèle la plus rentable, cette unité opérationnelle laisse entrevoir un potentiel économique intéressant de nature à améliorer l'avenir financier de la CPSL dans la mesure où l'infrastructure peut s'adapter à la hausse de la demande. Les revenus générés par les terrains de camping servent à soutenir les programmes éducatifs et historiques, ainsi que les autres attractions de la CPSL. La location des terrains de camping sera essentielle au redressement financier de la CPSL au lendemain de la pandémie.

Nous avons bâti les fondations pour soutenir la reprise, et nous comptons mettre à profit les leçons tirées de cette période difficile pour consolider et revitaliser la CPSL. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous savons que nous jouerons un rôle crucial dans la relance économique de l'Est de l'Ontario.

Le calme inhabituel de la pandémie nous a invités à nous rappeler ce que la CPSL essaie de promouvoir chaque jour : la nature et les loisirs en plein air comportent de nombreux bienfaits pour la santé et le bien-être. Cette période d'isolement marquée par les restrictions a permis à plus d'un de mieux apprécier la valeur des liens amicaux et familiaux, et de prendre conscience de l'importance de la santé et de la sécurité, de la valeur de la nature, de la beauté de notre propre arrière-cour et de l'importance de notre communauté. C'est avec fierté que la CPSL assume le rôle qui lui a été confié pour la gérance de nombreux biens naturels dans l'Est de l'Ontario en vue d'offrir des expériences récréatives de plein air aux Ontariens et aux Ontariennes ainsi qu'aux visiteurs. Et l'expérience de la pandémie a, en quelque sorte, ranimé notre ardeur à atteindre notre objectif et nous a permis de nous repositionner pour connaître un plus grand succès.

FAITS SAILLANTS EN 2020-2021

- Cette année, nous avons prolongé d'une semaine PumpkInferno, le populaire événement automnal à Upper Canada Village, et offert les activités sept jours sur sept. Les consignes sanitaires pour limiter la propagation de la COVID-19 ont contribué à créer une expérience plus intimiste pour les visiteurs. L'événement a affiché complet pendant toute sa durée.
- Fort Henry a ajouté à sa programmation annuelle automnale les « mardis de la terreur », jour auquel un maximum de 100 personnes sont invitées à regarder un des films d'horreur populaires au fort en contrebas. Toutes les représentations (à l'exception d'un soir orageux) ont affiché complet. Nous nous sommes inspirés de cette idée pour proposer une expérience familiale de cinéma en plein air (« Winter Reels ») au mois de décembre. Cette activité, fort prisée, représente une nouvelle source de revenus pour Fort Henry.
- En janvier, la garde du Fort Henry a officiellement accueilli un nouveau commandant honoraire en la personne du major général Lewis MacKenzie (retraité) lors d'une cérémonie virtuelle diffusée en direct sur Facebook.
- À l'automne 2020, le terrain de golf Upper Canada a connu sa meilleure saison. Le lancement d'une campagne d'achat de chèques-cadeaux pour jouer au golf pendant le temps des Fêtes a ensuite permis de cumuler 50 000 \$.
- NBC/GolfNow, le principal site d'évaluation des réservations de golf en Amérique du Nord, a classé le terrain de golf Upper Canada au 13^e rang du palmarès des terrains de golf d'Amérique du Nord dont le droit de jeu est en deçà de 100 \$.
- L'adoption d'une stratégie incitant la clientèle à réserver en ligne un emplacement de camping a augmenté les recettes de 117 % (une hausse de 203 % du taux d'engagement sur les médias sociaux) et le nombre total de pages vues sur le site Web de 115 % au cours de la première semaine de réservations par rapport à la même période en 2020.
- La CPSL a reçu du Conseil mondial du voyage et du tourisme le sceau « Safe Travels ». Ce sceau atteste que les propriétés de la CPSL suivent des protocoles sanitaires normalisés qui répondent aux normes mondiales de santé et d'hygiène de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Center for Disease Control and Prevention (CDC) aux É.-U.
- La CPSL a bâti un plan d'action contre le racisme pour éclairer le travail menant à l'élaboration de politiques et de programmes qui reflètent la diversité culturelle des visiteurs.
- La CPSL s'est associée à l'imam Majed Jarrar de la mosquée d'Ottawa pour former et sensibiliser aux réalités culturelles 34 membres de notre personnel et 5 partenaires communautaires municipaux de South Stormont et South Dundas. Cette formation est la première d'une série qui sera intégrée au programme pluriannuel de formation multiculturelle de la CPSL.
- Un appel d'offres a été lancé pour la construction d'une installation d'entreposage des collections à Upper Canada Village qui servira à conserver convenablement les artefacts de la communauté. Le projet a été confié à l'entreprise J. L. Richards.
- Le bâtiment des toilettes a été entièrement rénové au terrain de camping McLaren.

- Des études de faisabilité de la réfection des infrastructures de traitement des eaux usées et de l'aménagement des toilettes destinées à supplanter les services privés dans les cantons de South Stormont et South Dundas ont été effectuées. Les résultats de ces études indiquent que l'on pourrait éliminer 20 installations septiques privées, deux lagunes, 34 puits privés; l'on pourrait également remplacer pas moins de 20 bâtiments des toilettes ou douches et restructurer les espaces publics, dont les cantines.
- La CPSL a terminé l'examen du système de gestion des eaux usées et remplacé une pompe broyeuse défectueuse à Fort Henry.
- La CPSL a achevé le travail de conception et présenté une demande au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario pour remplacer les installations septiques à la plage de la baie de Brown.

PILIER STRATÉGIQUES

La CPSL est guidée par les priorités suivantes de son cadre stratégique :

Production de recettes – Continuer de construire une base de croissance qui met l'accent sur la production de recettes, tout en minimisant le gaspillage et en se concentrant sur le profit;

Autonomie de plus en plus grande – Prendre des décisions visant à optimiser les profits, maintenir les activités de base et progresser vers une autosuffisance opérationnelle, tout en comptant sur des investissements continus du ministère pour combler des besoins en capitaux.

Pilier I – INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE

S'attaquer au vieillissement de l'infrastructure et aux pertes de revenus consécutives pour assurer la prospérité à long terme et réduire les coûts opérationnels permanents; prévoir le futur niveau de services et la demande d'actifs pour réaliser des investissements durables qui répondront aux besoins; offrir des expériences de tout premier ordre pour surpasser les attentes de la clientèle; enfin, protéger nos biens patrimoniaux et culturels.

Pilier II – PRENDRE SOIN DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Notre emplacement influence notre relation avec le milieu naturel et notre engagement envers la durabilité de l'environnement. Nous sommes conscients que notre avenir en dépend. La CPSL actualisera sa politique et sa planification stratégique de l'aménagement du territoire pour rendre hommage aux divers écosystèmes de l'Est de l'Ontario et soutenir la durabilité à long terme de l'organisation. Nous déploierons des efforts pour conserver l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, gérer la durabilité de l'environnement et éduquer à la protection de l'environnement.

Pilier III – CHEMINER SAGEMENT VERS L'AUTOSUFFISANCE OPÉRATIONNELLE

Nous avons adopté cette priorité pour améliorer notre rendement général en continuant de miser sur la production de recettes et sur l'intégration d'un modèle axé sur les marges bénéficiaires, en réduisant constamment les coûts tout en améliorant la qualité dans toutes les unités opérationnelles; nous veillons à repenser le marketing et les communications pour mieux exprimer la valeur culturelle et patrimoniale de nos actifs; nous prenons appui sur une solide gestion organisationnelle et sur un processus décisionnel fondé sur des données probantes pour accroître, actualiser la gamme des produits et innover; nous voulons dépasser la simple conformité en matière d'accessibilité en déployant les efforts pour permettre un accès universel aux attractions.

Pilier IV – SOUTENIR LES PARTENARIATS PROPICES AUX RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Il nous importe d'accroître la transparence et l'engagement communautaire pour consolider les relations avec les parties intéressées, et réduire les formalités administratives liées à la prestation des services.

Pilier V – INVESTIR DANS UNE MAIN-D'ŒUVRE TALENTUEUSE ET DIVERSIFIÉE

Cette priorité s'inscrit dans celle du MIPSTC, qui tient à promouvoir une culture de travail positive, souple et respectueuse; en l'assimilant, chaque membre du personnel sera apte à accueillir favorablement la diversité, à prendre en charge son apprentissage et son perfectionnement, à reconnaître les bons coups de ses collègues lors de l'atteinte des objectifs et à améliorer son expérience au sein de notre organisme. Enfin, nous nous activons à soutenir une culture axée sur la sécurité où chaque personne se sent en sécurité et soutenue en tout temps.

UN FACTEUR DÉTERMINANT : LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le rapport de 2020-2021 ne serait complet sans une analyse des répercussions de la pandémie de COVID-19. Il s'agit certainement du facteur le plus important avec lequel la CPSL a dû composer au cours de l'exercice.

Dès que le gouvernement de l'Ontario a déclaré la situation d'urgence, le 17 mars 2020, toutes les activités de la CPSL ont été fermées au public. Cette fermeture s'est poursuivie tout au long des mois d'avril, de mai et de presque la totalité de juin, soit ceux où aurait normalement eu lieu l'ouverture des parcs et des installations récréatives de la CPSL (terrains de camping, marina du parc Chrysler, terrain de golf Upper Canada, Sanctuaire des oiseaux migrateurs Upper Canada, promenade du Long-Sault et plusieurs terrains de camping et plages de jour) ainsi que des sites historiques de la CPSL (Upper Canada Village et Fort Henry) et des visites guidées du Pénitencier de Kingston.

Par ailleurs, bien que toutes les attractions aient d'abord été fermées au public, les travaux essentiels à la préservation des biens sous le contrôle de la CPSL se sont poursuivis. Il s'en est suivi des coûts opérationnels, sans la production de recettes d'exploitation. Les effets généraux de cette pandémie sur les activités de la CPSL et sur l'industrie du tourisme en général ont été énormes. Les voyages de longue distance, de l'Asie et de l'Europe, ont cessé du jour au lendemain. Les voyages locaux et régionaux, qui auraient constitué la plus grande part de l'achalandage pour les activités de la CPSL en début de saison, ont également été interrompus.

La CPSL a persévéré et mis en œuvre une stratégie de réouverture qui tient compte de toutes les directives liées à la COVID-19 des circonscriptions sanitaires provinciales et locales applicables à la reprise graduelle des activités commerciales. Le personnel des unités opérationnelles a repensé la programmation en mettant l'accent sur les activités de plein air. Conscient que le public souhaiterait profiter des joies de la nature en toute sécurité, il a prévu l'ajout de maisonnettes rustiques adaptées aux chiens et de camions de cuisine de rue pour générer des revenus supplémentaires.

La CPSL a révisé son plan d'affaires en août 2020 pour l'harmoniser avec son plan de réouverture. Elle a actualisé ses prévisions de fréquentation, révisé son budget et préparé un plan de redressement pour avril 2021. Dans l'ensemble, l'année 2020-2021 fait état d'une baisse de la fréquentation d'environ 66 % (comparativement à la fréquentation lors d'une année régulière). Ainsi, les recettes totales ont diminué de 64 % par rapport à celles prévues, se traduisant par un manque à gagner de 10,7 millions de dollars.

La direction a toutefois pris plusieurs mesures de maîtrise des coûts. La fermeture de certaines installations, la réévaluation continue des attributions des tâches, le report de l'embauche d'employés saisonniers, l'ajournement de certaines dépenses, voire l'élimination des dépenses inutiles ont permis de réduire les dépenses totales de 8,2 millions de dollars (une baisse de 39 %) et de diminuer l'écart entre les dépenses et les revenus.

Le plan d'affaires actualisé prévoyait une perte d'exploitation annuelle de plus de 1,9 million de dollars. Grâce à la mise en œuvre d'actions d'anticipation, la CPSL a réussi à dégager un modeste revenu net de 293 000 \$.

Nul doute que l'offre touristique de la CPSL saura répondre au besoin d'évasion, de plein air et de grands espaces surgissant après une pandémie aussi longue, qui a entraîné un isolement dans des espaces confinés, alors que s'amorce la reprise. La CPSL veillera à ce que la transition s'inscrive dans une approche prudente et que les mesures de rétablissement soient pondérées et prises de manière responsable; des précautions s'imposent pour protéger le personnel et les visiteurs.

La location des terrains de camping, l'unité opérationnelle la plus rentable de la CPSL, sera déterminante au redressement financier de la CPSL au lendemain de la pandémie de la COVID-19. L'extraordinaire popularité des terrains de camping laisse entrevoir un potentiel de modifier favorablement l'avenir financier de la CPSL dans la mesure où les éléments d'infrastructure soutiendront la demande accrue.

ACTIVITÉS DE 2020-2021 PAR UNITÉ OPÉRATIONNELLE

Upper Canada Village

- Ouverture de la saison touristique estivale le 1^{er} juillet après avoir revu la programmation pour répondre à la réglementation changeante relativement à la COVID-19
- Offre de 29 visites guidées par jour en anglais et en français
- Production de recettes de base s'élevant à 221 886 \$
- Hausse des dépenses de détail par personne à 6,87 \$
- Mise en œuvre avec succès par le personnel tous les protocoles de sécurité relatifs à la COVID-19, et adaptation constante de ceux-ci tout au long de la pandémie pour qu'ils correspondent aux nouvelles directives en matière de santé publique
- Poursuite des projets d'immobilisations, notamment en été, malgré les restrictions imposées par la COVID-19 qui ont compliqué leur réalisation dans les délais fixés
- Concrétisation des projets de fondation relatifs à l'école, à la chapelle et à la scierie, parmi ceux plus particulièrement envisagés
- Introduction de changements opérationnels pour PumpkInferno, y compris une capacité de 360 visiteurs par soir, une ouverture 7 soirs par semaine avec des recettes fixées à 190 512 \$, pour un bénéfice net de 15 000 \$
- Ouverture de Village en lumières 2020 pendant 18 soirs, fermeture plus tôt que prévu après le 23 décembre en raison d'ordonnances de confinement entrées en vigueur le 26 décembre
- Attraction de 10 273 visiteurs et production de revenus de 142 085 \$ et de recettes de vente au détail de 25 567 \$ (Village en lumières)

Lieu historique national du Canada de Fort-Henry

- Ouverture de la saison touristique estivale le 1^{er} juillet après avoir revu la programmation pour répondre à la réglementation changeante relativement à la COVID-19
- Création d'une carte pour une visite autoguidée de façon à permettre une circulation à sens unique dans tout Fort Henry, ce qui a permis une certaine souplesse par rapport à l'évolution des directives en matière de santé publique
- Introduction à Fort Fright/Fort de la peur, des « Terror Tuesdays » (mardis de la terreur), consistant notamment en une projection de films d'horreur en plein air sur le terrain de parade du fort en contrebas, avec la présence d'acteurs qui font peur aux spectateurs aux moments les plus forts des films
- Réorganisation de l'événement Fort Fright/Fort de la peur pour éliminer les points de contact à haute fréquence et améliorer la distance physique entre le personnel et les clients
- Présentation du balado Fort Henry – Hilltop History (en anglais), qui s'inscrit dans une série couvrant un large éventail de sujets comme les femmes au Fort, la musique de régiment, le régime alimentaire de la garde, etc.
- Achèvement du projet visant la pose de bornes lumineuses et de clôtures menant à la porte Ouest afin d'améliorer la sécurité lors des événements en soirée
- Remaniement de l'expérience Winter Spirits (Féerie hivernale) pour l'adapter à la réglementation relative à la COVID-19, même s'il s'agit d'une année inaugurale
- Annulation d'événements spéciaux, comme le Défi Boulet de canon, le festibièrre YGK Craft Beerfest, le tattoo, Cadence et les Cérémonies du crépuscule, les camps d'été et les programmes offerts en soirée en raison de la COVID-19

Visites guidées du Pénitencier de Kingston

- Les opérations ont été retardées en raison de complications liées à la COVID-19, et l'ouverture a eu lieu le 23 juillet, comparativement au 8 mai l'année précédente (environ 11 semaines plus tard).
- On avait anticipé une baisse de 74 % par rapport à l'année précédente au chapitre des activités et de 80 % du côté des revenus.
- L'équipe opérationnelle a su s'adapter rapidement pour intégrer de nouveaux protocoles de sécurité à mesure qu'évoluaient la réglementation et les avis en matière de santé publique relatifs à la COVID-19.
- Le revenu net final a dépassé celui prévu dans le budget établi en fonction de la COVID-19.
- Une vérification axée sur la sécurité a été réalisée et les recommandations ont été mises en œuvre.
- La priorité de l'équipe opérationnelle était la santé et la sécurité de la clientèle et du personnel, tout en maintenant la viabilité financière.
- Des modifications d'itinéraires et des changements de procédures ont été mis en œuvre pour garantir le respect de la réglementation et des avis en matière de santé publique.
- Des visites accessibles ont continué d'être proposées aux personnes de toutes capacités.

Terrains de camping et plages

- La déclaration de la situation d'urgence entraînée par la pandémie de COVID-19, la fermeture des entreprises qui s'en est suivie en mars et la réouverture progressive en juin ont eu de nombreuses répercussions sur les parcs :
 - Les parcs n'ont pas été autorisés à ouvrir comme prévu, et il n'était pas certain qu'ils puissent même ouvrir;
 - De nombreux postes saisonniers n'ont pas été pourvus afin d'atténuer l'incidence sur le budget si les parcs n'ouvraient pas leurs portes;
 - Le recrutement du personnel saisonnier récurrent du groupe 3 a été retardé de trois semaines – le personnel est revenu le 12 mai 2020 pour préparer les terrains de camping à une éventuelle réouverture;
 - L'ouverture des terrains de camping McLaren et Farran pour les campeurs en séjour prolongé (saisonnier) a eu lieu le 12 juin 2020;
 - Les hébergements couverts (habitations à toiture fixe) ont ouvert le 24 juin 2020;
 - Les terrains de camping Woodlands et Ivy Lea ont été ouverts aux campeurs de passage et en séjour prolongé le 26 juin 2020, et les plages ont été rouvertes avec une capacité limitée;
 - Les terrains de camping de Glengarry, Milles Roche et Riverside-Cedar ainsi que le Sanctuaire des oiseaux migrateurs Upper Canada n'ont pas ouvert pour la saison et sont restés fermés;
 - Les douches, la buanderie, les belvédères et les installations de loisirs sont restés fermés pour la saison;
 - Tous les événements tenus dans les parcs ont été annulés (régates de Long-Sault, exposition canine de Cornwall, pique-nique de Saint-Vincent, etc.);
 - Le projet des toilettes du terrain de camping McLaren a été retardé et finalement achevé le 30 septembre 2020;
- De nombreux campeurs en séjour prolongé ont choisi de ne pas camper cette saison en raison de la pandémie de COVID-19 et ont obtenu le premier droit de refus pour leur site la saison prochaine.
- Les campeurs saisonniers et de passage qui ont demandé un remboursement en raison de la COVID-19 ont été remboursés sans pénalité ni question.
- Les jours et les heures d'ouverture des plages ont été réduits afin de s'assurer que l'effectif serait proportionnel aux tâches quotidiennes supplémentaires requises pour garantir les protocoles de sécurité établis par les responsables de la santé publique.
- Le personnel existant (travailleurs saisonniers et étudiants) des parcs fermés a été redéployé dans les parcs et les plages en activité.
- L'interdiction de faire des feux pendant quatre semaines en juillet a eu un impact négatif sur les ventes de bois de chauffage et sur le moral des campeurs.
- L'ajout de maisonnettes rustiques adaptées aux chiens a permis de générer 800 \$ supplémentaires en frais de séjour (avec des chiens).
- L'infrastructure d'assainissement pose toujours des défis financiers et des difficultés en matière de service à la clientèle.

- La demande refoulée d'expériences sûres, proches de chez soi et en plein air a créé un afflux de visiteurs dans nos parcs dès leur ouverture et a entraîné un pic des ventes de véhicules récréatifs dans la région, ce qui est également de bon augure pour le budget de l'année prochaine.
- Au 30 septembre 2020, le revenu net des parcs est de 1,06 million de dollars, soit 529 % de plus que le budget révisé de COVID-19 et 42,1 % de moins que pour l'exercice 2020-2021.

Terrain de golf Upper Canada

- Le golf a été la seule unité opérationnelle de la CPSL à ouvrir à temps et la première à élaborer et à mettre en œuvre des protocoles de sécurité adaptés à la COVID-19 pour le personnel et la clientèle.
- Malgré les restrictions imposées par la COVID-19, l'exercice 2020-2021 s'est avéré fructueux, le terrain de golf Upper Canada réalisant des bénéfices pour la première fois depuis de nombreuses années.
- Le terrain de golf Upper Canada a connu une augmentation de 123 % au cours des deux dernières années, passant d'une perte de 201 000 \$ en 2019 à un bénéfice de 15 000 \$ cette saison.
- Les restrictions liées à la COVID-19 ont empêché le restaurant d'ouvrir ses portes cette saison. Un camion de service alimentaire a été utilisé pour s'adapter aux règles introduites pour contrer la COVID-19 du Bureau de santé de l'Est de l'Ontario et permettre aux clients d'avoir accès à des aliments, plats et boissons.
- L'accent mis cette année sur le contrôle des coûts, l'efficacité et une nouvelle structure du personnel a permis de réduire les dépenses globales de 656 000 \$ à 449 000 \$.
- Un nouvel objectif visant à développer activement la clientèle de l'avenir s'est traduit par une augmentation de 69 nouveaux golfeurs dans le cadre du programme Junior Golf, ce qui porte le nombre total de membres à 110.
- Les recettes tirées de la location de voitures de golf ont augmenté de 86 000 \$ (2019-2020) à 94 500 \$ cette saison en raison d'une activité accrue.
- Les travaux de modernisation du pavillon, qui ont été retardés en raison des restrictions liées à la COVID-19, ont commencé en novembre 2020.
- Afin de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité, d'organisation et de lutte antiparasitaire intégrée, l'enceinte où sont offerts les services aux golfeurs sera modernisée pour garantir une aire de travail sûre et un entreposage sécuritaire de l'équipement et des produits chimiques.
- 2020 a été une année de transition, car le précédent gestionnaire du terrain de golf a pris sa retraite en janvier après 40 ans. L'embauche permanente d'un assistant ou d'une assistante (poste vacant) et celle d'un surintendant ou d'une surintendante ont été suspendues à cause de la COVID-19. Au début du printemps, le poste a été pourvu, suivi du second. Malgré ce retard et la réduction du personnel, le terrain de golf a fait l'objet d'un nombre record d'éloges sur les conditions et le travail du personnel.

Marina du parc Crysler

- La marina du parc Crysler a pu ouvrir au début du mois de juin. Il s'agissait de la deuxième installation de la CPSL à être ouverte malgré les restrictions imposées par la COVID-19.
- L'accès des clients aux bateaux entreposés a été retardé, ce qui a désavantagé la marina du parc Crysler par rapport aux marinas et aux installations d'entreposage locales, où un tel accès était déjà autorisé.
- En raison de préoccupations sanitaires et des règles introduites pour contrer la COVID-19, de nombreux clients ont décidé de ne pas procéder à la mise à l'eau cette année (-58 000 \$).
- La marina du parc Crysler a offert un rabais aux membres pour les inciter à mettre à l'eau leur bateau. La valeur de ce rabais s'est élevée à 28 000 \$ au total.
- La location de cabines et de maisonnettes et le camping sur place sont restés fermés pour la saison (-54 000 \$).
- La plage Crysler a ouvert le 12 juillet, avec une capacité limitée, pour s'adapter à la hausse vertigineuse de la demande le long du chemin du Long-Sault.
- L'élévateur hydraulique n'a pas été utilisé pour la mise à l'eau et le lavage. Des ingénieurs élaborent actuellement un plan pour la reconstruction de la rampe d'ascenseur, qui devrait être achevée en décembre 2021.
- L'Empress Cruise Line n'a pas visité la marina du parc Crysler cette année en raison de la COVID et du faible niveau d'eau.
- Une étude bathymétrique, une étude technique et des travaux de conception de dragage sont en cours afin de garantir une profondeur suffisante pour une exploitation sûre de la marina. Les travaux de construction commenceront à la fin de l'automne 2021 et seront achevés d'ici la fin de l'année civile.
- Les recettes tirées de l'entreposage intérieur ont été inférieures à l'objectif fixé de 19 000 \$.

Fonctionnement et entretien

- Aucune perte d'heures de travail pour cause de blessure
- Réduction de l'exposition du personnel aux conditions de travail dangereuses (chaleur et exceptions liées à la COVID-19)
- Première phase du retrait des lignes électriques
- Installation du nouveau système de distribution de carburant du magasin central et attribution de porte-clés pour remplacer les anciennes cartes de carburant
- Installation de systèmes d'accès par carte de haute sécurité au bâtiment de service et à celui de l'administration
- Installation de pompes à chaleur à basse température et à haut rendement pour limiter la consommation d'électricité
- Achèvement de la toiture du bâtiment de l'administration
- Remplacement de deux poteaux électriques en fin de vie et de l'alimentation électrique souterraine du bâtiment d'entretien

- Acquisition d'une caméra d'inspection des égouts de 100 pieds avec traçage des lignes pour le personnel interne afin d'inspecter et de suivre les problèmes de canalisations souterraines d'égouts et de plomberie, et de réduire le besoin d'avoir recours à des entrepreneurs extérieurs

Environnement et aménagement des terres

- Réalisation d'études de faisabilité pour le raccordement des terrains de camping et des attractions le long du chemin du Long-Sault et de la route 2 aux services municipaux dans les cantons de South Stormont et de South Dundas
- Réaménagement des toilettes pour les terrains de camping et les plages, y compris la conception d'un plan pour des toilettes de petite et moyenne taille des terrains de camping et d'un plan pour des vestiaires et une cantine de grande taille sur les plages
- Remplacement de la pompe broyeuse de Fort Henry et révision du système de gestion des eaux usées
- Achèvement de la conception détaillée et des estimations de coûts pour la restauration des plages de Mille Roches et de la baie de Brown
- Achèvement de l'étude visant à recueillir des données de référence sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la CPSL
- Poursuite de l'intégration de la durabilité environnementale dans divers aspects opérationnels de la CPSL, y compris l'élaboration d'un plan stratégique à long terme
- Début des consultations avec Forests Ontario concernant les terres forestières de la CPSL
- Consultation des parties prenantes le long de la promenade des Mille-Îles et délivrance de divers permis, selon les besoins, liés au développement
- Poursuite de la collaboration avec le MTO en vue de l'élaboration d'un plan de gestion du corridor, en tenant compte de questions de sécurité, d'entretien et d'esthétique qui continuent de poser problème le long de la promenade
- Suppression du paiement des services d'entretien du corridor au MTO
- Élaboration et mise en œuvre (avec l'approbation du conseil) de la politique sur les quais riverains résidentiels pour la CPSL
- Participation d'Infrastructure Ontario à une évaluation de l'inventaire des terres pour la CPSL – un projet qui se poursuivra en 2021 avec le passage à la deuxième phase prévue

Marketing et service à la clientèle

- Élaboration de plus d'une centaine de messages sur la COVID-19, approuvés par la MIPSTC, pour les sites de la CPSL, y compris des messages sur les médias sociaux, des communications avec les clients, des communiqués de presse, des messages clés et des mises à jour du site Web
- Préparation de l'*Oiseau Wire*, une infolettre hebdomadaire du personnel, source de positivité pour le personnel de la CPSL, qui fournit des conseils, des mises à jour des unités opérationnelles et des recommandations de vidéos amusantes
- Suivant l'exemple de Destination Ontario, de Destination Canada et des circonscriptions sanitaires locales, entrée progressive sur le marché des médias payants

- Placement stratégique dans les médias payants axé sur les visites locales à l'est de Toronto, dans l'ensemble de l'Est de l'Ontario et jusqu'à Ottawa
- Mise en place d'une stratégie d'éducation en créant une base de données d'écoles et de coordonnées dans l'Est de l'Ontario
- Demande et obtention par la CPSL du sceau « Safe Travels », attestant que les propriétés de la CPSL suivent des protocoles sanitaires normalisés qui répondent aux normes mondiales de santé et d'hygiène de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Center for Disease Control and Prevention (CDC) aux É.-U.
- Achat d'un nouvel équipement de drone pour transférer la vidéographie à l'interne, ce qui promet des économies substantielles et la possibilité d'obtenir des vidéos et des images de haute qualité de toutes les expériences offertes par la CPSL afin de promouvoir les sites et de planifier les visites virtuelles de familiarisation
- Collaboration étroite avec la grappe ITI du MIPSTC pour obtenir une assistance et des conseils en vue de la préparation d'un appel d'offres pour un nouveau site Web
- Amélioration de l'expérience limitée offerte à Fort Henry avec la création d'une nouvelle carte à utiliser pour les visites autoguidées
- Création d'une identité de marque et d'une brochure pour la grande salle afin de raconter l'histoire de l'élégance, des mariages et des souvenirs positifs associés au prestige et aux vues que cet espace offre
- Renforcement des relations avec Tourisme Kingston par la participation à un groupe de travail sur le tourisme comprenant des représentants de la Ville de Kingston, de la zone d'amélioration commerciale du centre-ville, de l'organisme Kingston Accommodation Partners et d'autres parties prenantes, afin de mettre en place des activités dans le centre-ville de Kingston
- Partenariat avec la Ville de Cornwall et Tourisme Cornwall en vue de l'utilisation des expositions PumpkinInferno afin d'animer le centre-ville de Cornwall pendant le mois d'octobre
- Production d'une vidéo incitant à #resterchezsoi, lancée sur toutes les plateformes de médias sociaux de la CPSL pour donner de l'espoir aux communautés pendant les moments difficiles posés par la pandémie

Services généraux

- Réalisation d'une vérification financière pour pratiquement une deuxième année d'affilée
- Envoi de mises à jour financières fréquentes au ministère, le budget ayant été révisé pour refléter les effets des restrictions liées à la COVID-19 et le fait que le personnel travaille à distance sans retard dans la prestation de services
- Achèvement de l'appel de propositions pour obtenir les services d'un expert-conseil chargé d'établir un nouveau plan stratégique quinquennal, y compris une feuille de route décennale
- Mise à jour des politiques et procédures relatives à la délégation de pouvoir et aux dépenses
- Poursuite de l'amélioration et de l'automatisation des processus opérationnels
- Examen et amélioration du processus de budgétisation des immobilisations avec le Groupe de travail sur les immobilisations du ministère
- Élaboration du Plan de continuité des opérations (PCOP) de la CPSL

- Création du manuel du personnel « Working During COVID, What You Need to Know » (Travailler pendant la COVID, ce que vous devez savoir) et du plan de formation connexe, avec l'offre d'un appui à toutes les unités opérationnelles dans la mise en œuvre de cette formation
- Participation à l'équipe du ministère chargée de la continuité des opérations afin de garantir l'harmonisation des protocoles pendant la pandémie
- Production d'un rapport hebdomadaire au ministère pour rendre compte des faits relatifs à la pandémie
- Révision et actualisation du contenu du système de gestion de l'apprentissage de la CPSL afin de bien orienter le personnel (cyberformation)
- Conclusion d'un partenariat avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour le programme Skills Advance Ontario
- Création du plan d'action contre le racisme de la CPSL qui soutient l'élaboration de politiques et de programmes, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que les partenariats de collaboration
- Partenariat avec le ministère des Affaires autochtones pour promouvoir la Semaine des traités et élaborer une formation afin de sensibiliser le personnel aux enjeux
- Introduction de séances de formation pour le personnel de première ligne, la direction et les partenaires communautaires sur la culture musulmane et le Canada islamique
- Diriger les processus de relations de travail pour réussir le retour au travail de la main-d'œuvre saisonnière de la CPSL et de 28 % du personnel étudiant durant les phases de réouverture pendant la pandémie
- Obtention de 15 postes supplémentaires dans le cadre du Programme Expérience d'été
- Déploiement d'applications de communication commerciales (Microsoft Teams, Zoom Pro, Office 365, SharePoint, etc.) et d'ordinateurs portables pour faciliter le travail à domicile
- Production d'un rapport indiquant des mesures correctives adaptées aux risques actuels de sécurité du matériel et des logiciels par Herjavec Group (société de cybersécurité), qui a réalisé un test de vulnérabilité et de pénétration de la cybersécurité. Traitement par le personnel informatique de la CPSL des problèmes et risques cernés, la plupart étant liés à des matériels et logiciels anciens
- Amélioration du service d'assistance informatique grâce à la rationalisation des tickets, à la réduction des temps de réponse et à une disponibilité à toute heure et chaque jour
- Poursuite de la transition des applications logicielles vers un environnement infonuagique
- Amélioration de la sécurité du réseau avec la mise en œuvre de l'authentification à deux facteurs, des mises à jour automatisées et un plan actualisé de reprise après sinistre informatique
- Mise en œuvre terminée du programme de normalisation des dispositifs mobiles

MESURES ET INDICATEURS DE RENDEMENT

Compte tenu de son large mandat et de la nature diversifiée des activités faisant partie de son portefeuille, conjugués à la nécessité de respecter les priorités du gouvernement, la CPSL doit recourir à plusieurs instruments de mesure du rendement. Les résultats sur le rendement, indiqués comme des extraits pour améliorer la clarté et se conformer à la Directive concernant les organismes et les nominations, sont régulièrement examinés par les responsables des unités opérationnelles, l'équipe de direction et le conseil des commissaires. Les principales mesures du rendement que la CPSL utilise dans ses activités pour évaluer le rendement figurent ci-dessous.

Finances

La haute direction effectue des examens financiers mensuels des indicateurs de rendement clés, de l'état des résultats, des rapports sur la réserve interne assujettie à des restrictions, des rapports sur les immobilisations et des rapports sur les activités afin d'évaluer le rendement financier par rapport à celui prévu.

2020-2021

Le budget 2020-2021 préparé en contexte de COVID-19 prévoyait une perte nette au titre de l'exploitation de 1,9 million de dollars, soit une diminution de 3,7 millions du revenu net par rapport au budget initial de 2020-2021 de 1,81 million de revenu net. Le résultat final pour 2020-2021 a été un bénéfice net de 293 000 \$.

Fréquentation

Les niveaux d'activité (fréquentation) sont évalués et comparés à ceux prévus et à ceux de l'exercice précédent pour évaluer le rendement et cerner les tendances et les possibilités.

Rendement en 2020-2021

Le plan d'activités actualisé prévoyait une réduction de 73 % de l'activité globale des visiteurs en raison de la COVID-19.

BUDGET:

SLPC Visitor Activity by Business Unit

ATTRACTION	2020-2021	2020-21 en contexte de COVID-19	2019-2020	2020-21	2019-20	2018-2019
Fort Henry (droits d'entrée/locations)	17	30	96	(79)	(82) %	118
Upper Canada Village (droits d'entrée/locations)	35	29	256	(221)	(86) %	259
Campings et plages (nuitées/admissions)	94	69	158	(65)	(41) %	156
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf/locations)	24	17	19	5	(28) %	16
Écoparc d'aventure Skywood (droits d'entrée)	0	0	9	(9)	(100) %	10
Visites guidées du pénitencier de Kingston (droits d'entrée)	18	19	72	(54)	(75) %	68
CPSL (total excluant la marina du parc Crysler)	189	164	611	(422)	(69) %	627
Marina du parc Crysler (longueur amarrée ou entreposée en pieds linéaires, par jour)	1,190	1,351	1,189	1	0%	1,418
CPSL (total incluant la marina du parc Crysler)	1,379	1,515	1,800	(421)	(23) %	2,045

Remarque : Les montants précédents sont en milliers de dollars.

Ce graphique montre les chiffres d'activité des visiteurs de la CPSL par unité d'affaires pour les 3 dernières années. Les chiffres indiquent que l'activité des visiteurs de la CPSL a légèrement diminué de 2018-2019 à 2019-2020 et de façon significative de 2019-2020 à 2020-2021. Cet impact peut s'expliquer par l'impact négatif de la COVID-19 sur l'industrie du tourisme et la CPSL. La seule unité d'affaires de la CPSL qui a connu une augmentation de l'activité des visiteurs de 2019-2020 à 2020-2021 était le terrain de golf de Upper Canada. Cela peut s'expliquer par la demande accrue de golf, probablement en raison de la distanciation sociale et de la nature récréative de l'activité.

Clientèle

Si le rendement financier revêt une grande importance, l'atteinte des normes les plus élevées en matière de service à la clientèle et la satisfaction des clients sont également primordiales. Par ailleurs, la mesure et le contrôle du degré de satisfaction de la clientèle sont essentiels à la pérennité et à la croissance des activités. La CPSL fait appel à différentes méthodes pour évaluer le rendement et la satisfaction de la clientèle, dont les suivantes :

- des cartes de commentaires des clients;
- des sondages auprès de la clientèle à l'arrivée et au départ;
- des courriels;
- des appels au service à la clientèle;
- le nombre de forfaits des partenaires vendus;
- le suivi et l'analyse des codes postaux;
- l'analyse des coupons et des bons de réduction échangés;
- le contact direct avec les visiteurs.

À l'heure actuelle, la CPSL effectue, à tous ses emplacements, un suivi du lieu d'origine des visiteurs au moyen de leur code postal. Ces renseignements sont utilisés pour enregistrer l'origine des visiteurs et pour cibler efficacement les marchés lors de campagnes publicitaires. De plus, ils permettent d'évaluer ces campagnes.

Rendement en 2020-2021

En raison de la pandémie et des fermetures partielles ou totales et des ouvertures retardées de nombreuses propriétés de la CPSL, les conditions n'étaient pas idéales pour mesurer la satisfaction des clients. Pour 2021-2022, l'équipe cherche à mettre l'accent sur la rétroaction de la clientèle pour mesurer l'expérience de visite des sites de la CPSL afin de prendre des décisions réactives et fondées sur des preuves qui améliorent l'expérience offerte et, en fin de compte, sont plus profitables.

Ressources humaines et santé et sécurité

Les activités de mesure et de suivi par différents moyens, comme les enquêtes, les réactions directes et les indicateurs et normes de l'industrie, constituent une source d'information utile pour la CPSL pour lui permettre de comprendre l'état actuel de son milieu de travail ainsi que les besoins et les changements nécessaires pour continuer d'avancer de manière progressive. La CPSL continuera d'utiliser et de mettre en œuvre les éléments suivants à cette fin.

- Les sondages sur la mobilisation des employés de la FPO, ceux auprès du personnel de la CPSL et la rétroaction de notre comité du mieux-être nous aideront à suivre la capacité de la CPSL à fournir un milieu de travail sain et satisfaisant.
- Les plaintes formulées conformément à la politique sur le respect en milieu de travail ainsi que l'efficacité des résolutions et du processus de restauration du lieu de travail continueront de faire l'objet d'un suivi.

- La CPSL utilisera des indicateurs avancés de rendement provenant des données sur les incidents, de l'analyse des causes profondes et des statistiques de la CSPAAT (Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail) pour suivre ses progrès au chapitre de la promotion d'une culture axée sur la sécurité.
- Les données sur les équivalents à temps plein (ETP) sont compilées et analysées chaque mois pour assurer le respect des limites du plafond fixé et l'utilisation efficace des ressources humaines.
- L'informatisation des processus des RH se poursuivra pour tenir compte de la rétroaction des groupes d'utilisateurs finaux sur les fonctionnalités du système et des points à améliorer.

La CPSL s'engage à assurer la croissance et le perfectionnement professionnels de son effectif, et elle s'efforce d'offrir des possibilités d'apprentissage novatrices et significatives au personnel au moyen d'un plan de formation organisationnel et en soutenant la planification de la relève et du maintien en poste. Une rétroaction constante des gestionnaires et du personnel et la sollicitation de commentaires auprès de comités locaux des relations avec les employés aideront la CPSL à mieux comprendre ses besoins à cet égard pour l'avenir.

La CPSL suivra le nombre d'embauches à des postes désignés par catégorie de personnel et par lieu d'affectation, et ce, pour s'assurer que les services seront offerts en français et en anglais dans tous les sites de première ligne. Les compétences linguistiques en français seront testées auprès d'un fournisseur attitré qualifié. La CPSL adhèrera également à son mandat de diversité en matière de recrutement, en continuant de promouvoir et de suivre la diversité aux postes de direction.

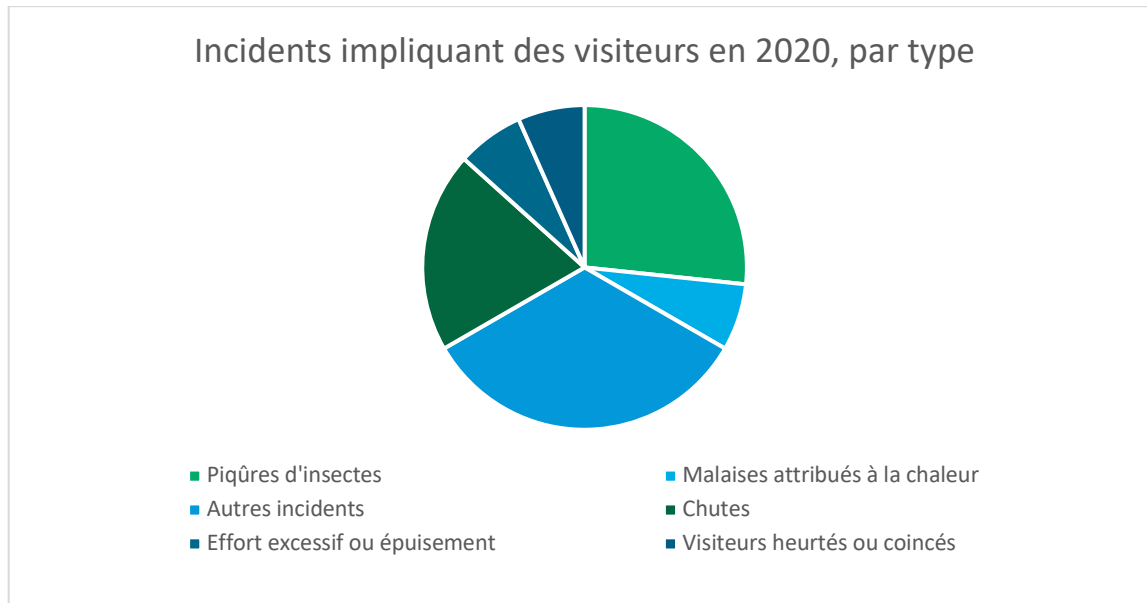
Rendement en 2020-2021

Pour favoriser l'engagement des employés et maintenir un lieu de travail respectueux, la CPSL a fait de la lutte contre le racisme une priorité et s'efforce de développer un milieu de travail équitable et inclusif sur le plan racial. En 2020, la CPSL a créé un plan d'action contre le racisme qui soutient l'élaboration de politiques et de programmes, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que les partenariats de collaboration. Nous avons soutenu l'apprentissage du personnel par une formation de sensibilisation à la Semaine des traités, en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones, et par une formation de sensibilisation culturelle sur la culture musulmane et le Canada islamique avec l'imam Majed Jarrar de la mosquée d'Ottawa.

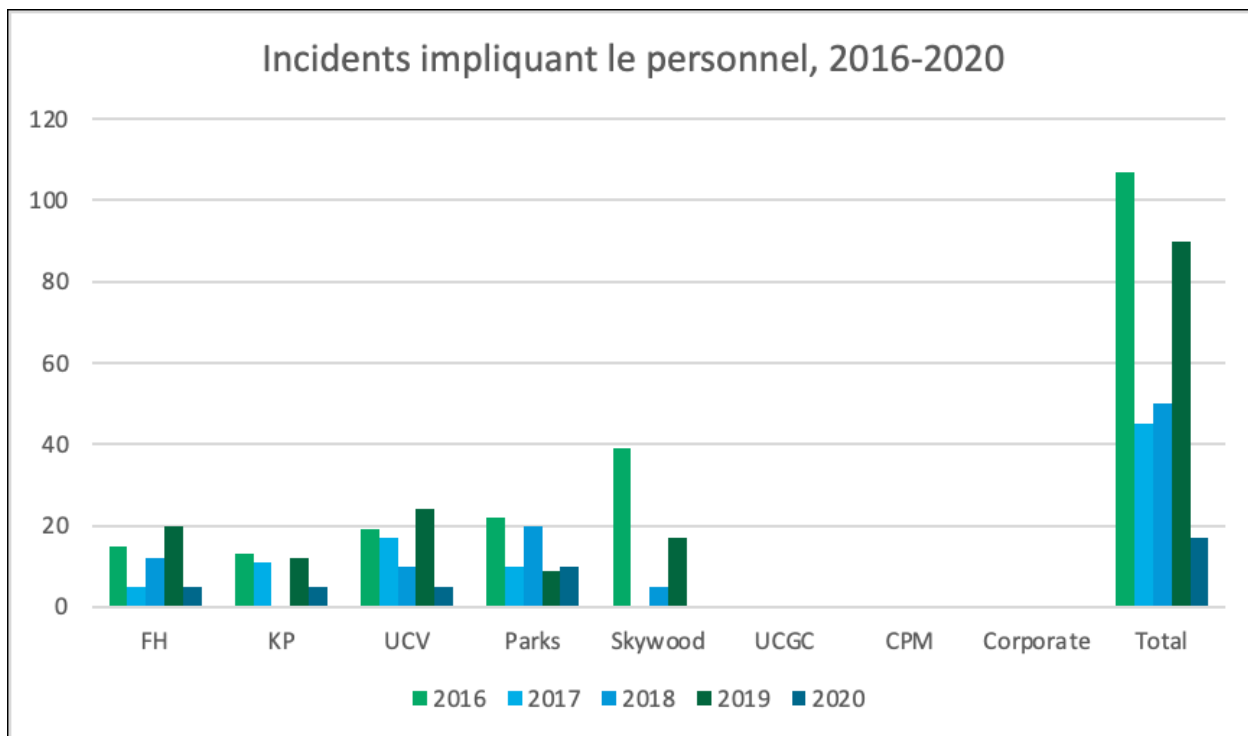
La CPSL soutient une culture de la « sécurité d'abord » qui suit les incidents impliquant le personnel et les visiteurs et utilise des indicateurs avancés et une analyse des causes profondes à partir des données relatives aux incidents pour éviter la répétition d'incidents ou de quasi-incidents.

La CPSL a constaté une baisse de 59 % du nombre d'incidents touchant le personnel entre 2019 et 2020. Cette baisse pourrait être attribuée à une saison d'exploitation plus courte et à la réduction de l'offre de produits en raison de la COVID-19.

01. Graphique à secteurs : Incidents impliquant des visiteurs en 2020, par type

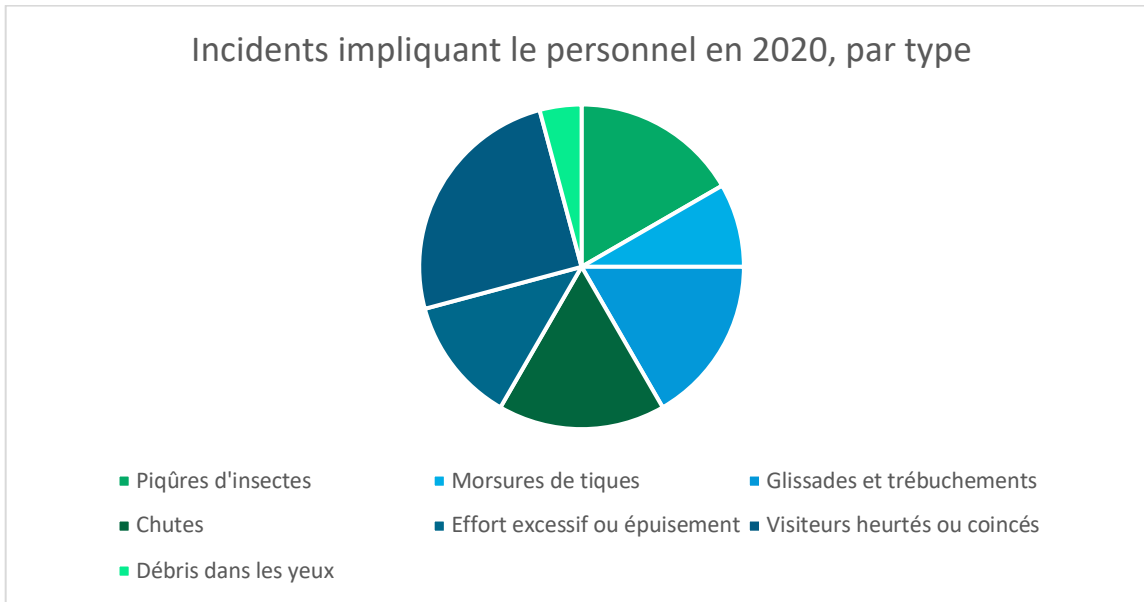


02. Chart, Bar graph: Comparaison d'Incidents de Visiteurs de 2016 à 2020.

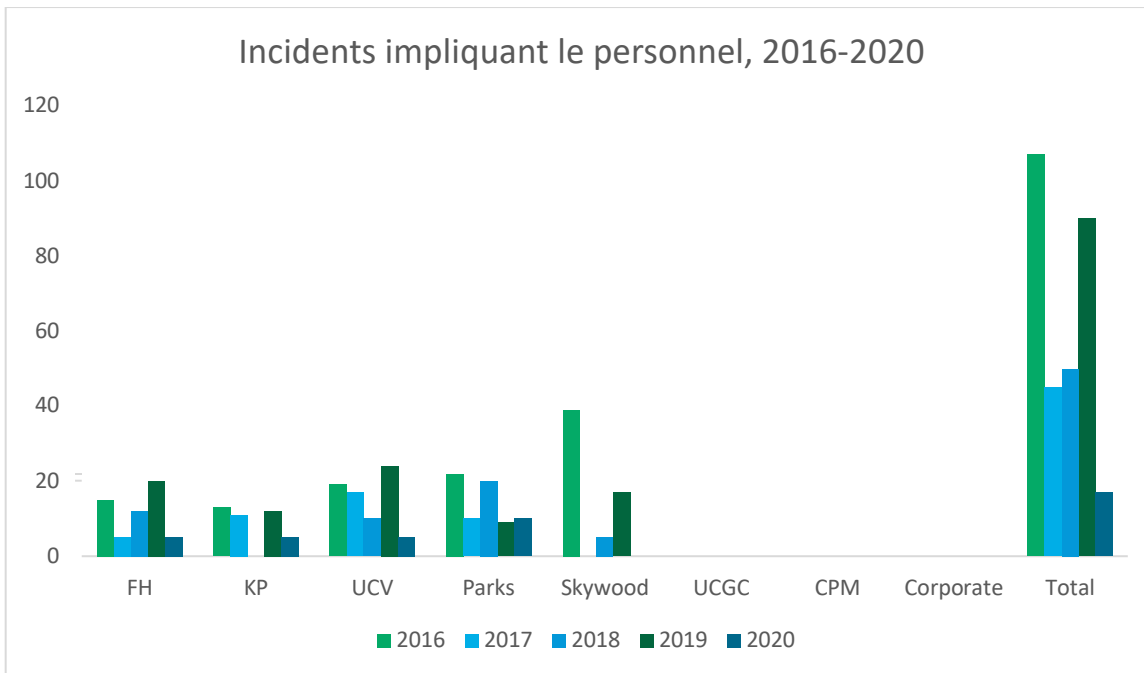


Le nombre d'incidents touchant des visiteurs a diminué en 2020, de 84 % par rapport à 2019. Cette diminution pourrait être attribuée à une réduction significative du nombre de visiteurs en raison des dates d'ouverture retardées et des restrictions imposées par la COVID-19 qui ont eu des répercussions sur la fréquentation.

03. Graphique à secteurs : impliquant le personnel en 2020, par type



04. Graphique à secteurs : Comparaison d'Incidents d'employés de 2016 à 2020.



Les données sur les équivalents à temps plein (ETP) sont compilées et analysées pour assurer le respect des limites du plafond fixé et l'utilisation efficace des ressources humaines.

EFFECTIF DE LA CPSL – SOMMAIRE	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Postes à temps plein	56	57	55
Postes à temps partiel	1	1	2
Postes saisonniers (en moyenne 5 à 6 mois par année)	142	184	176
Groupe 1 d'une durée déterminée	14	20	21
Groupe 2 d'une durée déterminée	30	43	40
Étudiants (en moyenne 4 mois par année)	97	261	298
EFFECTIF TOTAL DE LA CPSL	340	566	592

Remarque : Les données sur le personnel indiquées ci-dessus ont été saisies pendant la saison de pointe.

État des actifs

De nombreux actifs de la CPSL sont entièrement amortis et toujours utilisés au-delà de leur durée de vie utile prévue - leur valeur comptable nette est nulle. Dans la foulée du Plan d'immobilisations à long terme, la CPSL élaborera une stratégie de remplacement des actifs afin d'accroître la valeur comptable nette et de rehausser l'âge moyen de ses actifs. Un état des actifs de la CPSL au 31 mars 2021 figure ci-dessous (en milliers de dollars) :

SLPC Capital Assets as of March 31, 2021

	Cost	Amortization Amortization	2021 Net book Value	2020 Net Book Value
Buildings and other structures	\$ 21,203	\$ 5,959	\$ 15,244	\$ 15,079
Landhold improvements	13,894	5,146	8,748	9,374
Exhibits	7,139	6,434	705	1,433
Machinery, equipment and tools	4,829	3,798	1,031	1,195
Vehicles	5,787	4,486	1,301	1,432
Computer systems and licenses	3,420	3,074	346	447
Office furniture and equipment	1,855	1,704	151	200
Structures	12,272	6,977	5,295	6,083
Construction in progress	51	-	51	182
	\$ 70,450	\$ 37,578	\$ 32,872	\$ 35,425

Immobilisations de la CPSL à partir du 31 mars, 2021

Ce graphique montre les valeurs comptables nettes des immobilisations de CPSL par catégorie d'actifs pour les exercices 2021 et 2020. Pour 2021, le coût total de l'actif de base de slpc était de 70 450 000 \$ et l'amortissement cumulé était de 37 578 000 \$, ce qui représente une valeur comptable nette totale de 32 872 000 \$, comparativement à une valeur comptable nette totale de 35 425 000 \$ en 2020.

RENDEMENT FINANCIER

CPSL	2018-2019	2019-2020	2020-2021 en contexte de COVID-19 ¹	2020/21 ¹
Revenu	13 252 107	13 373 267	4 508 226	5 907 966
Dépenses	19 346 907	18 198 066	13 524 652	12 737 757
Revenu net avant paiement de transfert	(6 094 800)	(4 824 800)	(9 016 425)	(6 829 791)
Paiements de transfert	7 122 800	7 122 800	7 122 800	7 122 800
Revenu net après paiement de transfert	1 028 000	2 298 000	(1 893 625)	293 009

Remarque 1 : Chiffres incluant les visites guidées du Pénitencier de Kingston (24 000 \$ en revenu net), car à partir de 2020-2021, la CPSL conserve 100 % du revenu net.

Ce graphique montre les revenus, les dépenses, les paiements de transfert et le bénéfice net de SLPC pour les 3 dernières années.

En 2018-2019, la CPSL a réalisé des revenus de 13 252 107 \$; des dépenses de 19 346 907 \$; paiement de transfert de 7 122 800 \$; et un bénéfice net de 1 028 000 \$.

En 2019-2020, CPSS a réalisé des revenus de 13 373 267 \$; dépenses de 18 198 066 \$; paiement de transfert de 7 122 800 \$; et un bénéfice net de 2 298 000 \$.

En 2020-2021, la CPSS avait des revenus de 5 907 966 \$; dépenses de 12 737 757 \$; paiement de transfert de 7 122 800 \$; et un bénéfice net de 293 009 \$.

Les chiffres indiquent que le bénéfice net de CPSL a presque doublé de 2018-2019 à 2019-2020, principalement en raison d'une réduction des dépenses totales et a diminué considérablement de 2019-20 à 2020-21 (-87%). Cet impact peut s'expliquer par l'impact négatif de la COVID-19 sur l'industrie du tourisme et la CPSL.

Fonctionnement

En juin 2020, la CPSL a préparé un budget adapté au contexte de la COVID-19, donc un budget 2020-2021 révisé, qui prévoyait un déficit de 1,9 million de dollars à la fin de l'exercice.

Comme pour l'exercice précédent, la CPSL a reçu une subvention de fonctionnement du gouvernement provincial d'un montant de 7,123 millions de dollars du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (MIPSTC) et un montant supplémentaire de 124 000 \$ du Programme Expérience Été pour subventionner les salaires des étudiants.

En outre, la CPSL a généré elle-même 5,9 millions de dollars en recettes (7,5 millions de dollars, soit 56 % de moins que l'année précédente), et assumé des dépenses de 12,7 millions de dollars (5,5 millions de dollars, soit 30 % de moins que l'année précédente), ce qui a donné lieu à un revenu net de 293 000 \$ (2 millions de dollars, soit 87 % de moins que l'année précédente). La CPSL a favorablement dépassé le budget établi en contexte de COVID-19 de 2,2 millions de dollars ou 115 % en 2020-2021.

Investissement de capitaux

La CPSL assure la gestion de 7 000 acres de terres qui s'étirent sur plus de 200 km entre Kingston et la limite du Québec, le long du fleuve Saint-Laurent. Elle y exploite trois attractions historiques majeures, 14 plages et terrains de camping, la promenade des Mille-Îles et la promenade du Long-Sault, un sentier récréatif de grande distance, un sanctuaire ornithologique, un parc écologique d'activités aériennes, un terrain de golf de 18 trous, une marina ainsi que des magasins de détail et des boutiques de cadeaux.

Chaque année, la CPSL reçoit environ 5 à 7 millions de dollars en subventions d'immobilisations afin de lancer une centaine de projets nécessaires pour maintenir les sites opérationnels. De nombreux actifs de la CPSL ont dépassé leur durée de vie utile et, par conséquent, le financement disponible est souvent insuffisant. La CPSL fait de son mieux pour entretenir les actifs dans la limite de ses capacités et des ressources disponibles; cependant, en raison de la nature vieillissante de son infrastructure, de nombreux projets sont ajoutés à la file d'attente et enregistrés comme étant des immobilisations différées. Les principaux projets d'immobilisations différées comprennent la modernisation des fosses septiques et des toilettes vieillissantes, la restauration des plages et des digues, le dragage à la marina, et bien d'autres. Selon les données du Système d'information sur la gestion des biens du ministère, il existe actuellement un important retard au chapitre de l'entretien différé des immobilisations.

En 2020-2021, la CPSL a reçu 5,5 millions de dollars de subventions de la part du MIPSTC pour réaliser 84 projets d'immobilisations hautement prioritaires, à savoir :

- cruciaux pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs;
- nécessaires pour assurer la conformité aux lois et exigences réglementaires;
- visant à réparer ou remplacer des éléments d'infrastructure défectueux;
- requis pour soutenir les opérations courantes et la production de recettes.

De nombreux projets sont liés à l'entretien régulier des bâtiments et d'autres actifs qui relèvent des catégories énumérées ci-dessus.

Parmi les projets d'investissement importants pour 2020-2021, citons d'importantes mises à niveau des technologies de l'information pour la cybersécurité et la connectivité, des études de faisabilité pour la modernisation des fosses septiques et des toilettes, des travaux de conception pour la restauration des plages de Milles Roches et de la baie de Brown, la construction des toilettes au terrain de camping McLaren, la revitalisation des systèmes d'égouts, d'approvisionnement en eau potable et de gestion des toilettes, de

nouvelles voitures de golf, des améliorations aux installations du terrain de golf, la revitalisation des espaces où sont logés les animaux, des installations et des bureaux pour la production de PumpkInferno, des rénovations à la grande salle pour encourager les locations lors de mariages, y compris le réaménagement et la rénovation complète de la suite nuptiale, et des travaux de restauration importants aux éléments d'interprétation de Fort Henry pour améliorer l'efficacité énergétique ainsi que la santé et la sécurité.

Réserve interne assujettie à des restrictions

En 2011-2012, la CPSL et le MIPSTC ont établi en collaboration une réserve interne assujettie à des restrictions (RIR) avec une subvention ministérielle ponctuelle de 2,5 millions de dollars. La RIR est le fonds d'investissement dont se sert la CPSL pour stimuler une croissance durable menant vers l'autosuffisance (pour moins dépendre du financement public). La RIR est financée à l'interne à partir de recettes nettes non restreintes. Elle est investie dans des programmes et des événements, des améliorations à l'expérience de la clientèle et des initiatives qui se traduiront par des économies. Le conseil des commissaires de la CPSL a conçu et approuvé des lignes directrices pour le financement qui exigent que les projets approuvés génèrent (1) une marge sur les coûts variables d'au moins 50 % ou (2) des économies sur les coûts d'au moins 25 %.

La CPSL reçoit un paiement de transfert annuel pour ses activités opérationnelles courantes ainsi qu'un second paiement de transfert pour des projets d'immobilisations touchant l'infrastructure, plus particulièrement (1) en matière de santé et de sécurité, (2) de conformité aux lois et aux codes ainsi que (3) de garantie de l'intégrité des biens. Ces paiements de transfert ne peuvent servir à financer de nouveaux événements, programmes ou initiatives proactives réduisant les coûts. L'investissement provenant de la RIR est donc requis pour positionner la CPSL sur la voie du succès, en maintenir le dynamisme et l'aider à devenir une destination touristique de calibre mondial.

Depuis 2011-2012, le revenu net provenant des opérations de la CPSL a injecté plus de 16 millions de dollars dans la RIR; plus de 12,9 millions ont été investis dans divers projets, notamment :

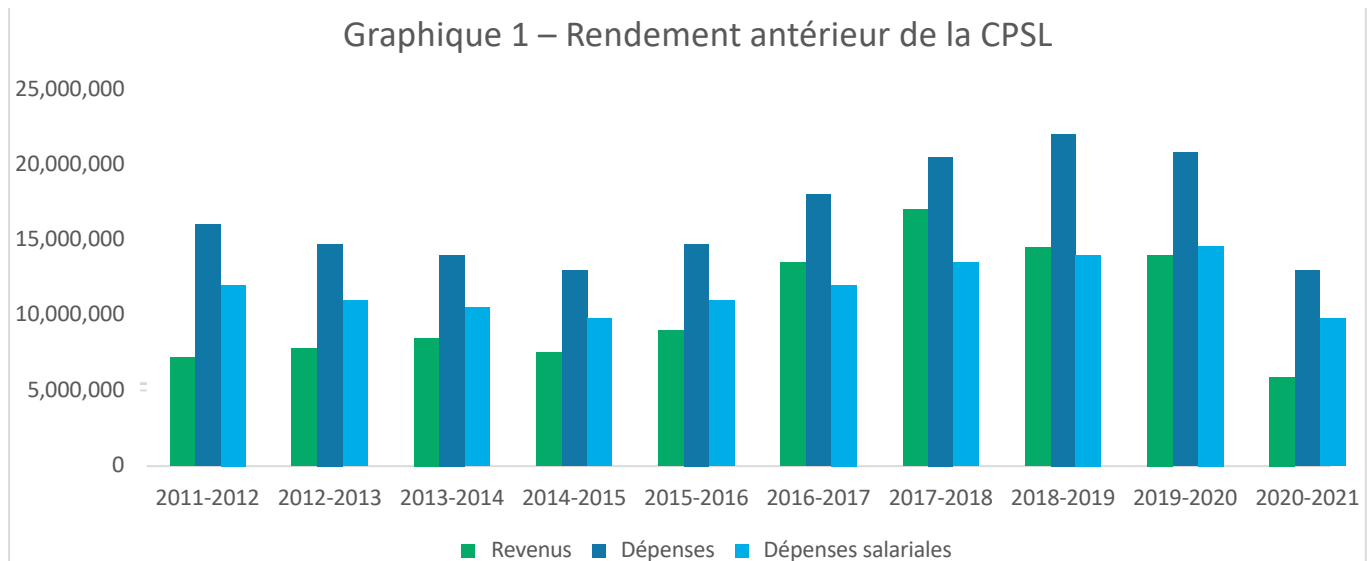
- L'événement automnal encensé par la critique PumpkInferno a attiré plus de 77 000 visiteurs en un an et produit des recettes de plus de 550 000 \$ en revenu net au titre de la RIR (chaque année);
- Les chalets pour campeurs produisent des recettes de plus de 260 000 \$ (chaque année);
- Les terrains de camping avec services complets produisent des recettes de plus de 200 000 \$ (chaque année);
- Des mises à niveau éconergétiques (électricité) pour réduire la consommation d'énergie de la CPSL ont permis d'économiser 50 000 \$ (chaque année) selon les estimations.

En 2020-2021, le conseil des commissaires a approuvé l'affectation des fonds de la RIR :

- au plan stratégique, soit 50 000 \$ (terminé);
- à l'aménagement de terrains de camping et de plages, soit 1,5 million de dollars;
- au développement de possibilités d'amélioration des revenus, soit 150 000 \$;
- à une installation d'entreposage des collections d'artefacts, soit 1,6 million de dollars.

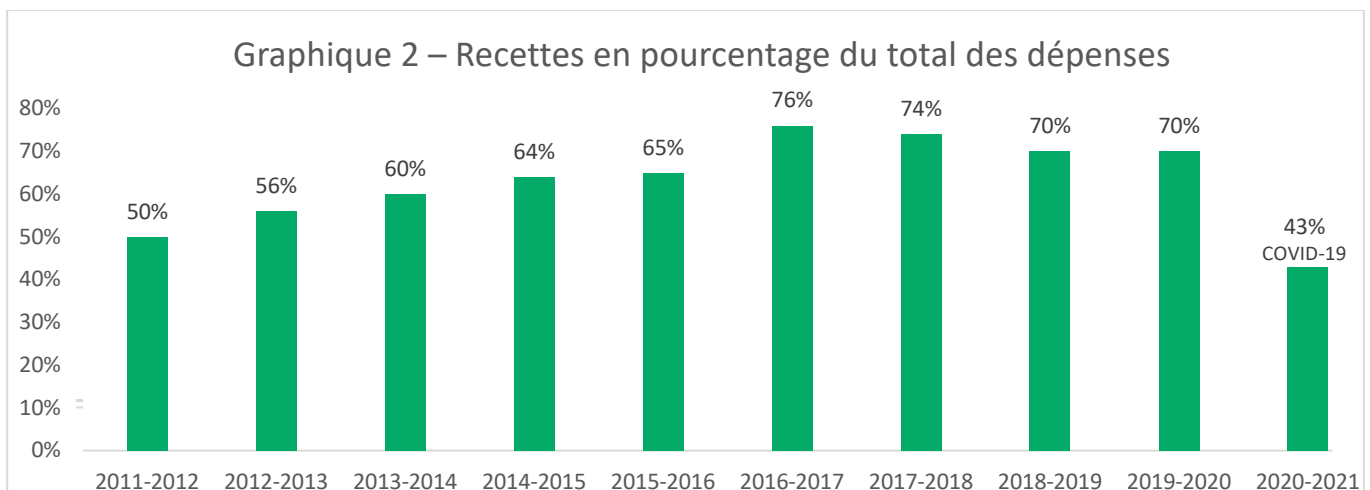
Alors que la CPSL investissait pour rajeunir l'expérience proposée aux visiteurs et parvenir à répondre à la demande des visiteurs, les recettes tirées des activités ont augmenté de 90 % de 2011-2012 à 2019-2020, passant de 7,7 millions à 14,5 millions (voir le graphique 1 ci-dessous). 2020-21 est exclue de cette analyse, car il s'agit d'une année aberrante en raison de la COVID-19.

05. Graphique, graphique à barres: Performance historique de la CPSL



dépensé, la CPSL a généré des recettes de 0,50 \$; en 2019-2020, cette somme est passée à 0,70 \$ (voir le graphique 2 ci-dessous).

06. Graphique, graphique à barres: Revenu total comme pourcentage des dépenses totales



Lean-Kaizen et à procéder à une restructuration. Les salaires et traitements constituent la dépense la plus élevée de la CPSL. En 2016-2017, pour la première fois, les recettes de la CPSL ont couvert la totalité (100 %) des salaires et traitements (voir le graphique 1 ci-dessus).

Ce graphique montre les revenus totaux de CPSL en pourcentage des dépenses totales des 10 dernières années.

Responsabilité de la direction pour la production de rapports annuels

La direction de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) est responsable de la production d'états financiers et de tout élément d'information contenu dans ces états. Elle a préparé les données conformément au cadre mentionné à la remarque 2 dans les états financiers vérifiés, joints.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et des appréciations. La direction a calculé ces montants de manière raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient présentés fidèlement à tous égards importants.

La direction maintient un système de contrôles internes sur les plans comptable et administratif qui est conçu pour offrir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et adéquatement protégés.

Le conseil de la CPSL doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations relatives à la production de rapports financiers et assume sa responsabilité en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des états financiers.

Le conseil rencontre périodiquement la direction pour discuter des résultats financiers, des questions de vérification et des enjeux liés aux rapports financiers, en plus de s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités. Le conseil passe en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG, le vérificateur externe nommé par la Commission, et ils l'ont été conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, au nom de la Commission, de la ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et de la vérificatrice générale de l'Ontario. KPMG dispose d'un droit d'accès direct et totalement libre aux dossiers de la Commission, en plus de pouvoir librement s'adresser au conseil des commissaires, sans la présence de membres la direction, pour discuter de la vérification et des observations relatives à l'intégrité des rapports financiers de la CPSL.

Hollee Kew

Directrice et administratrice générale

Commission des parcs du Saint-Laurent

Al Adibi

Directeur, Services généraux

Commission des parcs du Saint-Laurent

Financial Statements of

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux commissaires de la Commission des parcs du Saint-Laurent *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Saint-Laurent (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* » de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 indique que les immobilisations corporelles, y compris les terrains, acquises avant le 1^{er} avril 1994 sont comptabilisées à la valeur nominale. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 2009 au moyen de fonds publics provinciaux ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif total présenté dans les états de la situation financière au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020
- des charges d'amortissement des apports en capital reportés, des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2021 et au 31 mars 2020;
- de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos le 31 mars 2021 et au 31 mars 2020;

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

- de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.
- Cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020.
- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.


L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 KPMG A.R. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston (Canada) Le 24 juin 2021

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

	Page
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

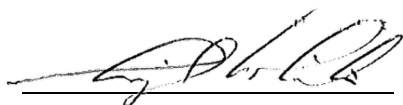
COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020 (en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et placements en court terme	11 046 \$	10 363 \$
Montant due de la province de l'Ontario	6 163	5 138
Débiteurs	101	44
Stocks	419	446
<u>Charges payées d'avance</u>	<u>89</u>	<u>61</u>
	17 818	16 052
Immobilisations corporelles (note 3)	32 872	35 425
Coûts des terrains reportés (note 6)	41	41
	<u>50 731 \$</u>	<u>51 518 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 124 \$	1 449 \$
<u>Apports reportés (note 4)</u>	<u>8 602</u>	<u>6 366</u>
	9 726	7 815
Apports reportés – immobilisations corporelles (note 5)	28 667	30 467
Montant due à la province de l'Ontario (note 6)	300	300
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 7)	711	1 113
Actifs nets		
Non affectés	1 245	3 558
<u>Grevé d'affectations internes (note 8)</u>	<u>10 082</u>	<u>8 265</u>
	11 327	11 823
Engagements (note 13)		
	<u>50 731 \$</u>	<u>51 518 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers | Approuvé au nom du conseil des commissaires :

 Commissioner

 Commissioner

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020 (en milliers de dollars)

	Grevé d'affectations		Total 2021	Total 2020
	Non affectés	internes (note 8)		
Produits d'exploitation :				
Transfert provincial – subvention de fonctionnement	7 248 \$	9 \$	7 257 \$	7 787 \$
Droits d'entrée	1 619	–	1 619	7 742
Camping	2 477	–	2 477	4 157
Recettes brutes tirées des activités de vente de détail (note 9)	200	–	200	771
Terrain de golf	560	–	560	482
Concession et site	135	–	135	489
Commandites	26	–	26	88
Utilisation des quais et stockage à la marina	352	–	352	443
Produits financiers	98	–	98	190
<u>Divers</u>	<u>52</u>	<u>–</u>	<u>52</u>	<u>143</u>
	12 767	9	12 776	22 292
Charges d'exploitation :				
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 11)	9 841	1	9 842	14 394
Services	1 753	52	1 805	3 568
Fournitures et matériel	691	1	692	1 103
Transport et communication	157	–	157	185
Amortissement des immobilisations corporelles	17	744	761	811
Prestation du programme – Centraide KFL&A	–	–	–	709
<u>Divers</u>	<u>15</u>	<u>–</u>	<u>15</u>	<u>13</u>
	12 474	798	13 272	20 783
Autres postes gouvernementaux :				
Amortissement du financement en capital reporté	5 813	–	5 813	5 337
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 631)	–	(3 631)	(3 629)
<u>Frais de remise en état</u>	<u>(2 182)</u>	<u>–</u>	<u>(2 182)</u>	<u>(1 708)</u>
	–	–	–	–
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	293 \$	(789) \$	(496) \$	1 509 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

États de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020 (en milliers de dollars)

	Non affectés	Grevé d'affectations internes (note 8)	Total 2021	Total 2020
Solde au début de l'exercice	3 558 \$	8 265 \$	11 823 \$	10 314 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	293	(789)	(496)	1 509
Virement interne (note 8)	(2 606)	2 606	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 245 \$	10 082 \$	11 327 \$	11 823 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020 (en milliers de dollars)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges Éléments sans effet sur la trésorerie	(496) \$	1 509 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	4 392	4 440
Amortissement des apports en capital reportés Variation du fonds de roulement hors trésorerie	(5 822)	(5 345)
Due de la province de l'Ontario	(1 025)	(5 082)
Débiteurs	(57)	471
Stocks	27	-
Charges payées d'avance	(28)	53
Créditeurs et charges à payer	(325)	(2 653)
Apports reportés	2 236	4 090
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs	(402)	132
	(1 500)	(2 385)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement Apports en capital reportés	4 022	2 494
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 839)	(1 203)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements en court terme	683	(1 094)
Trésorerie et placements en court terme à l'ouverture de l'exercice	10 363	11 457
Trésorerie et placements en court terme à la clôture de l'exercice	11 046 \$	10 363 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Lois applicables

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la « Commission ») est une personne morale provinciale sans capital-actions et une société d'État. Elle est assujettie à et régie par la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent en vigueur en Ontario. La Commission exploite plusieurs parcs, sites historiques et autres installations situés sur les terres de la Couronne de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, visant à offrir un milieu propice aux activités récréatives et touristiques aux résidents et aux visiteurs de la province de l'Ontario (la « province »). La Commission est exempte d'impôt fédéral et provincial sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public figurant dans le Manuel de comptabilité pour le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). La Commission a choisi d'appliquer uniquement les recommandations des normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public figurant aux chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté puisque ceux-ci ont été inexistantes.

a) Trésorerie et placements en court terme

La politique de la Commission consiste à présenter dans la trésorerie et les placements en court terme les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment entre le positif et le négatif, ainsi que les placements qui sont encaissables sans pénalité en tout temps.

b) Constatation des produits

La Commission applique la méthode comptable du report pour comptabiliser les apports. Ainsi, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les recettes de la vente au détail sont constatées lorsqu'il existe une preuve qu'une entente existe, que le client a pris possession du bien, que le prix est déterminé ou déterminable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Les produits tirés des droits d'entrée, du camping, du terrain de golf, des concessions et des locations sur les sites, des commandites et de l'utilisation des quais et du stockage à la marina sont comptabilisés conformément à l'entente en vigueur entre les parties, lorsque les services sont rendus, que les frais sont

déterminés ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée. Les frais reçus pour des services rendus après la fin de l'exercice de la Commission sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les revenus de placement sont comptabilisés à la date de la transaction et les revenus qui en découlent sont comptabilisés au moyen de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de placement comprennent les intérêts, lesquels sont comptabilisés sur la base de la répartition du temps.

c) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, y compris les terrains, acquises avant le 1^{er} avril 1994 sont comptabilisées à la valeur nominale. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 2009 au moyen de fonds publics provinciaux ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. Les immobilisations corporelles acquises au moyen de fonds publics provinciaux après le 1^{er} avril 2009 ont été capitalisées au coût.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après les durées de vie utile estimatives suivantes :

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Actif		Vie uti
Immeubles et autres structures	20	à 40 ans
Améliorations foncières		15 ans
Expositions		10 ans
Machinerie, matériel et outils		5 ans
Véhicules	5	à 10 ans
Systèmes informatiques et licences	3	à 5 ans
Mobilier et équipement de bureau	3	à 5 ans
Structures		5 ans

Les subventions sous forme d'immobilisations corporelles reçues par la Commission sont reportées et amorties à des taux qui compensent l'amortissement comptabilisé sur l'immobilisation corporelle connexe.

Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Les coûts engagés pour de grands projets d'immobilisations sont classifiés séparément dans le poste « Immobilisations en cours » jusqu'à l'achèvement du projet. Une fois le projet terminé, les coûts sont transférés à la catégorie d'immobilisation appropriée et l'amortissement peut débuter.

e) Traitements, salaires et avantages sociaux

Les présents états financiers reflètent les coûts liés aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux attribués par la province aux membres de la fonction publique de l'Ontario (« FPO ») qui prennent part aux activités de la Commission.

f) Accumulation des indemnités de départ

Les employés réguliers de la FPO ont droit à une semaine d'indemnités de cessation d'emploi par année de service, à concurrence de six mois de paye, en cas de décès, de retraite, de mise à pied après une année de service continue ou pour tout autre motif après cinq années de service continu autre que le congédiement justifié et l'abandon de poste. Les employés syndiqués ne pouvaient plus accumuler de droits à indemnité de départ après le 31 décembre 2016. Les employés occupant un poste à durée déterminée et ayant accumulé plus de cinq saisons de service continu n'ont droit à cet avantage que si l'employeur met fin à l'emploi. La Commission comptabilise l'obligation au titre des sommes dues aux employés réguliers. Les obligations potentielles au titre des sommes dues aux employés occupant un poste à durée déterminée sont constatées seulement lorsque l'emploi prend fin. Les personnes embauchées après le 1^{er} janvier 2014 n'ont pas droit à une indemnité de départ.

g) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La Province indemnise les employés de la FPO par le biais de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). La Commission comptabilise l'obligation au titre de cet avantage social, dont le coût actuariel est calculé à l'échelle de la province en fonction des données historiques et des résultats antérieurs. Les rajustements à l'obligation estimative au titre de la CSPAAT – s'il y a lieu – sont constatés dans l'exercice au cours duquel les calculs d'aide financière sont divulgués à la Commission par la CSPAAT.

Principales conventions comptables (suite)

h) Régime de pension

La Province verse des prestations de retraite à ses employés admissibles membres de la FPO par l'entremise du régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ces régimes sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Étant donné que la Commission ne possède pas suffisamment de renseignements pour appliquer les principes comptables des régimes à prestations déterminées, les régimes sont traités comme des régimes de retraite à cotisations déterminées et les cotisations annuelles de la Commission sont passés en charge. Conformément à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, tout déficit relevé dans la caisse de retraite doit être prélevé sur le Trésor de la province de l'Ontario ; par conséquent, aucune tentative n'a été faite pour calculer une éventuelle somme à verser au titre du passif non capitalisé (le cas échéant) de ces régimes de pension.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Commission a choisi de comptabiliser tous ses placements à la juste valeur. Les placements à court terme sont mesurés à la juste valeur sans modification, et ce, même si des coûts de transaction s'appliquent au moment de la vente ou de l'aliénation. Toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, la Commission comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

Principales conventions comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Immobilisations corporelles

	Amortissement		2021	2020
	Coût	accumulé	Valeur comptable nette	Valeu comptable nette
Immeubles et autres structures	21 203 \$	5 959 \$	15 244 \$	15 079 \$
Améliorations foncières	13 894	5 146	8 748	9 374
Expositions	7 139	6 434	705	1 433
Machinerie, matériel et outils	4 829	3 798	1 031	1 195
Véhicules	5 787	4 486	1 301	1 432
Systèmes informatiques et licences	3 420	3 074	346	447
Mobilier et équipement de bureau	1 855	1 704	151	200
Structures	12 272	6 977	5 295	6 083
Immobilisations en cours	51	–	51	182
	70 450 \$	37 578 \$	32 872 \$	35 425 \$

Au 31 mars 2020, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations se chiffraient respectivement à 68 611 \$ et 33 186 \$.

Apports reportés

	2021	2020
Droits d'entrée prépayés et camping	3 051 \$	1 579 \$
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, fonds non utilisés	4 945	4 150
Visites du pénitencier de Kingston - marketing de destinations	606	637
	8 602 \$	2 216 \$

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021 (en milliers de dollars)

Apports reportés – immobilisations corporelles

	2021	2020
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour remise à neuf :		
Solde au début de l'exercice	13 976 \$	15 332 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 022	2 494
<u>Amortissement</u>	<u>(4 327)</u>	<u>(3 850)</u>
Solde à la fin de l'exercice	13 671	13 976
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour revitalisation :		
Solde au début de l'exercice	13 476	14 764
<u>Amortissement</u>	<u>(1 288)</u>	<u>(1 288)</u>
Solde à la fin de l'exercice	12 188	13 476
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour stimulation de l'infrastructure :		
Solde au début de l'exercice	2 937	3 115
<u>Amortissement</u>	<u>(178)</u>	<u>(178)</u>
Solde à la fin de l'exercice	2 759	2 937
Fêtons l'Ontario :		
Solde au début de l'exercice	22	31
<u>Amortissement</u>	<u>(9)</u>	<u>(9)</u>
Solde à la fin de l'exercice	13	22
Programme d'infrastructure pour les cyclistes :		
Solde au début de l'exercice	56	76
<u>Amortissement</u>	<u>(20)</u>	<u>(20)</u>
Solde à la fin de l'exercice	36	56
	28 667 \$	30 467 \$

Payable à la province

Le 6 février 2013, la Commission a reçu un financement ponctuel à l'appui d'un programme de vente de terrains mené conjointement avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Il s'agit d'un financement sans intérêt et les fonds ont été versés à la condition que la somme soit remboursée une fois la(les) vente(s) terminée(s). Aucun frais n'a été engagé durant l'exercice (néant \$ en 2020) au titre de ce programme. Les coûts engagés durant l'exercice 2014 s'élevaient à 41 \$ et ont été capitalisés dans les coûts des terrains reportés, lesquels seront comptabilisés dans les activités associées aux recettes de vente connexes.

Accumulation des droits à indemnité de départ et à prestation de la CSPAAT et Initiative de départ volontaire et Programme de départ volontaire

Dans le cadre du plan global du gouvernement pour relever ses défis financiers, le Cabinet a approuvé l'élargissement de l'Initiative de départ volontaire pour une durée limitée et un nouveau Programme de départ volontaire au sein de la FPO. Cette initiative vise à gérer les coûts de rémunération dans le secteur public de l'Ontario de manière à maintenir les services essentiels à la population tout en évitant les pertes d'emploi involontaires. L'Initiative de départ volontaire (IDV) est offerte depuis 2013 aux employés réguliers et réguliers à temps partiel de la FPO représentés par le SEFPO, l'AEEGAPCO, PEGO, l'Association des avocats de la Couronne et l'Ontario Crown Attorneys' Association. À partir du 1er janvier 2019, l'IDV a été temporairement étendue aux employés réguliers et réguliers à temps partiel des catégories d'employés suivantes (catégories en anglais seulement) : Crown Counsel Excluded, Excluded Category Correctional (COR Excluded), Excluded Category Unified (UN Excluded), Management Compensation Plan et Individual Contributor. La Commission s'est entièrement acquittée de ses obligations constituées de 2019-2020 qui étaient dues aux employés admissibles qui ont adhéré à ces programmes et comptabilise les revenus compensatoires, car le programme est entièrement financé par la Province à mesure que les coûts sont engagés.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Accumulation des indemnités de départ	422 \$	529 \$
Accumulation des prestations de la CSPAAT	289	389
L'Initiative de départ volontaire et le Programme de départ volontaire	–	195
	711 \$	1 113 \$

Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne

Une partie de l'actif net a été grevée d'une affectation d'origine interne par le Conseil des commissaires, afin de financer les dépenses en immobilisations à venir. Pour l'exercice en cours, le Conseil des commissaires a approuvé une insuffisance des produits sur les charges de 789 \$ (\$789 en 2020) au titre de cette partie de l'actif grevée d'une affectation d'origine interne.

Le Conseil des commissaires a approuvé le transfert d'une somme de 2 606 \$ de l'état des résultats de 2021 (2 298 \$ en 2020) au Fonds de réserve grevé à l'interne de la Commission, afin d'investir dans des programmes et des projets qui contribueront le mieux possible à assurer la viabilité financière et la continuité des activités de la Commission dans l'avenir.

Recettes brutes tirées des activités de vente au détail

Les recettes brutes tirées des activités de vente au détail comprennent ce qui suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Activités de vente au détail	495 \$	1 797 \$
Coût des biens vendus	(295)	(1 026)

Recettes brutes tirées des activités de vente au détail 200 \$ 771 \$

Opérations avec la province

Dans le cours normal des activités, les coûts des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite des employés ont été payés par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la Commission. Les autres opérations conclues avec la province de l'Ontario sont présentées ci-dessous et sont mesurées à leur valeur d'échange, tel qu'établi et accepté par les parties.

Le poste Crédoiteurs et charges à payer comprend une somme de 169 \$ (407 \$ en 2020) à verser au ministère des Finances en lien avec des charges salariales et néant \$ (néant \$ en 2020) versé au ministère des Finances en lien avec les fonds d'immobilisations non utilisés.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé au ministère des Finances la somme totale de 10 434 \$ (14 504 \$ en 2020) en charges salariales brutes.

Le poste Charges d'exploitation – Services comprend une somme de 84 \$ (96 \$ en 2020) versée au ministère des Finances pour le paiement de divers services (publicité, impression de talons de paye, débits

compensatoires pour services téléphoniques, services juridiques, évaluations environnementales et licences) et une somme de néant \$ (néant \$ en 2020) versée à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé la somme de 27 \$ (42 \$ en 2020) au ministère des Finances pour des produits d'assurance responsabilité civile.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu en financement la somme de 13 070 \$ (13 115 \$ en 2020) du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, laquelle est incluse dans le poste Financement provincial et comprend les fonds comptabilisés à titre d'apports en capital reportés.

Régime de pension

Les cotisations de la Commission au RPRFP et à la Caisse de retraite du SEFPO pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevaient à 579 \$ (625 \$ en 2020) et sont incluses dans le poste Traitements, salaires et avantages sociaux dans l'état des résultats de la Commission.

Rémunération des membres

La rémunération totale des membres de la Commission était de 18 \$ (10 \$ en 2020).

Engagements

a) La Commission s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme échéant à diverses dates entre avril 2021 et février 2024, à verser certaines sommes. En vertu des conditions de ces contrats, elle devra verser les paiements minimums annuels suivants pour les trois prochaines années :

2022	14\$
2023	14\$
2024	9
	37\$

Gestion des risques

a) Risque de crédit

La Commission s'expose à un risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Commission a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent le plus au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour la Commission.

Le risque de crédit sur la trésorerie et les placements en cour terme est jugé négligeable, car la contrepartie concernée est une banque réputée avec une cote de crédit externe de « placement de bonne qualité ».

Les soldes des comptes débiteurs sont gérés et analysés de façon continue et comportent une importante somme à recevoir de la Province, dont le risque de non-remboursement est faible. De ce fait, l'exposition de la Commission au risque de créances douteuses est minime. Au 31 mars 2021, le solde de la provision pour créances douteuses était de 23 \$ (42 \$ en 2020).

La direction de la Commission considère que les actifs financiers susmentionnés qui ne sont pas en souffrance ou considérés douteux sont de bonne qualité sur le plan du crédit.

Gestion des risques (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Commission représente le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Par conséquent, la Commission s'expose à un risque de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière.

La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2020.

Impact de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux. Au moment de l'approbation des présents états financiers, la Commission avait recensé les indicateurs suivants des conséquences financières et entrepris les activités suivantes en lien avec la pandémie de COVID-19 :

- fermetures temporaires des installations dans lesquelles la Commission exerce ses activités depuis le 14 mars 2020, avec une réouverture progressive à la fin mai pour le terrain de golf et la marina, à la fin juin pour une partie des terrains de camping et en juillet pour les lieux historiques selon les recommandations de la Santé publique;
- mise à pied temporaire de certains employés ;
- obligation de travailler à domicile pour ceux qui sont en mesure de le faire;
- réévaluation continue des affectations de travail de l'équipe;
- baisse des revenus provenant des recettes d'entrée, de la vente au détail, du camping, du terrain de golf, de la location de concessions et de sites, des commandites, de la marina et de l'amarrage et des produits de placement;
- limitation des coûts des dépenses non liées à la paye en raison de la fermeture temporaire des installations .

À l'heure actuelle, ces facteurs rendent les flux de trésorerie futurs incertains et peuvent modifier de façon importante l'actif ou le passif et avoir une incidence considérable sur les activités futures. Il n'est pas possible pour l'heure d'effectuer une estimation des effets financiers.

Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.